

# La grève générale des charpentiers-menuisiers de Montréal, 1833–1834 réévaluation d'un acte fondateur autour du concept de légitimité

Robert Tremblay

Volume 81, printemps 2018

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1048539ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Canadian Committee on Labour History

ISSN

0700-3862 (imprimé)

1911-4842 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Tremblay, R. (2018). La grève générale des charpentiers-menuisiers de Montréal, 1833–1834: réévaluation d'un acte fondateur autour du concept de légitimité. *Labour / Le Travail*, 81, 9–52.

## ARTICLE

# La grève générale des charpentiers-menuisiers de Montréal, 1833–1834 : réévaluation d'un acte fondateur autour du concept de légitimité

**Robert Tremblay**

*Le pays sclérosé dans toutes ses structures  
est habituellement vivant à sa base*

Edgar Morin

CE PRÉSENT ESSAI SE VEUT AVANT tout une mise à jour d'un lointain article écrit en 1962 par Catherine Vance, sur la grève générale des charpentiers-menuisiers de Montréal, en 1833–1834<sup>1</sup>. Loin de moi l'idée de vouloir dénigrer un tel travail. Il serait d'autant plus incongru de le faire, que l'auteur ne disposait pas en son temps de la panoplie d'outils méthodologiques et conceptuels qui se sont développés depuis cinquante ans dans le domaine des sciences humaines et sociales. Il faut plutôt reconnaître à Catherine Vance le mérite d'avoir révélé l'existence de ce conflit singulier, à une époque où l'histoire ouvrière n'était pas dans la mire des programmes universitaires, et encore moins l'étude de la formation de la classe ouvrière au 19<sup>e</sup> siècle.

Ce qui étonne le plus, c'est qu'au fil du temps, et surtout avec le développement de l'historiographie ouvrière durant les années 1970 et 1980, personne n'ait pensé à questionner davantage ou à enrichir l'article de Vance, à la lumière de nouvelles sources et de nouvelles approches. Il en résulte que, plus de cinquante ans plus tard, nous nous retrouvons avec une interprétation dépassée et réductrice de la grève des charpentiers-menuisiers, dont le fil événementiel serait le suivant : à l'hiver de 1833, peu avant que ne débute la saison de la construction, les compagnons charpentiers-menuisiers de

---

1. Catherine Vance, « Early Trade Unionism in Quebec, 1833–1834 : The Carpenters' and Joiners' General Strike in Montreal », *The Marxist Quarterly*, 3 (automne 1962), 26–42.

Robert Tremblay, "La grève générale des charpentiers-menuisiers de Montréal, 1833–1834 : réévaluation d'un acte fondateur autour du concept de légitimité," *Labour/Le Travail* 81 (Spring 2018): 9–52.

Montréal annoncent qu'ils ne travailleront plus au-delà de dix heures par jour, faute de quoi, ils recourront à la grève; à la suite d'une victoire partielle auprès des employeurs, le mouvement reprend de plus belle en 1834 et s'étend même aux compagnons maçons, aux cordonniers, aux tailleurs et aux boulangers de Montréal, à la faveur de la création d'un syndicat interprofessionnel : le Montreal Trades' Union. Une alliance de plusieurs maîtres fait toutefois échouer ce mouvement pour l'obtention de la journée de dix heures, dès le mois de mai 1834.

Or, l'examen de nouvelles sources documentaires (journaux non dépouillés par Vance, minutiers de notaires, pétitions, recensements, registres des électeurs, listes des jurés, etc.) nous révèle un tout autre portrait et montre que la grève des charpentiers-menuisiers est beaucoup plus riche en contenu et en signification que ce à quoi on nous avait habitué jusqu'à maintenant. Nous aurions tort d'étudier ce conflit ouvrier atypique, où se mêlent tant d'éléments d'Ancien Régime, à partir d'une grille d'analyse contemporaine. Pourquoi? D'abord, parce que cette grève générale réunit autour d'un même idéal non seulement des ouvriers de métier, mais aussi des boutiquiers et des maîtres d'atelier; ensuite, parce qu'elle englobe une panoplie d'enjeux non économiques autres que la journée de dix heures et la question salariale; mais surtout, parce que la grève des charpentiers-menuisiers de Montréal survenue en 1833–1834 s'inscrit dans un contexte où les traditions et les coutumes mutualistes reliées à la pratique des métiers étaient de plus en plus menacées par l'avènement de l'économie marchande.

Une fois cette polysémie entourant la grève des charpentiers-menuisiers bien établie, je m'attarderai sur un aspect sous-estimé du conflit, à savoir la lutte hégémonique entre deux systèmes de pensée, ou mieux, entre deux modèles de société : celui de l'économie morale<sup>2</sup> défendu bec et ongles par les ouvriers et artisans, et celui dit « libéral » qu'une élite bourgeoise émergente tentait d'imposer par des réformes visant à éliminer les traditions d'autoprotection sociale des classes populaires, au nom de la liberté d'entreprise et du libre

2. Par *économie morale*, nous entendons un système complexe de défense des statuts sociaux et de redressement des injustices, élaboré par les classes populaires d'Ancien Régime lorsque les pressions extérieures du commerce et de la spéculation se faisaient trop sévères et menaçaient la survie des « gens ordinaires ». Dans un tel contexte, le métier pratiqué par divers artisans villageois et urbains nous apparaît à la fois comme une construction socio-économique et une communauté morale fondées sur des valeurs culturelles de loyauté, de dignité et d'entraide mutuelle, certes, mais aussi sur un instinct de préservation s'exprimant par l'action collective. Voir à ce sujet : Edward P. Thompson, *The Making of English Working Class* (London : Harmondsworth, Penguin Books, 1963, 1980), particulièrement le chapitre 8 (« Artisans and Others ») et le chapitre 12 (« Community »); Edward P. Thompson., « The Moral Economy of the English Crowd in Eighteenth Century », *Past and Present*, 50 (1971), 76–136; Edward P. Thompson, *Customs in Common : Studies in Traditional Popular Culture* (New York : The New Press, 1993), 16–17 ; David Montgomery, « E. P. Thompson : History as Human Agency », *Queen's Quarterly*, 82, n° 2 (été 1980), 267–272.

contrat individuel de travail<sup>3</sup>. Au fil de mes recherches, il est apparu que cet acte de résistance des ouvriers montréalais à l'endroit des vellétés libérales des entrepreneurs s'apparentait à *une guerre de position idéologique*<sup>4</sup> en vue d'exercer un leadership intellectuel dans la construction d'un ordre nouveau. Faut-il rappeler que cette grève est le premier conflit de travail où l'on observe une véritable prise de parole de la part de ses acteurs, tant patronaux qu'ouvriers. En effet, contrairement aux grèves précédentes survenues au Bas-Canada, celle-ci a l'avantage d'être fort bien documentée en témoignages de toutes sortes, d'autant qu'elle s'échelonne sur une période de plus de dix-huit mois. Voilà donc un premier événement, dans les annales ouvrières locales, qui parle, et dont on parle.

Enfin, dans une dernière rubrique, j'aimerais souligner l'importance du *politique* dans ce conflit ouvrier et plus généralement dans la formation de l'identité ouvrière au 19<sup>e</sup> siècle. N'oublions pas que la grève des charpentiers-menuisiers montréalais est survenue peu après l'épidémie de choléra de 1832, qui met en lumière de graves lacunes dans le mode de gouvernance coloniale, et peu de temps après l'élection de 1832 dans Montréal-Ouest, où trois ouvriers artisans sont tombés sous les balles de la garnison britannique. Ces événements constitueront une rupture profonde avec l'idée du rôle protecteur de la Couronne et de la justice locale à l'endroit des classes laborieuses, révélant ainsi un certain grippage des modes de régulation sociale d'Ancien Régime<sup>5</sup>. Pas étonnant dans de telles circonstances que le monde ouvrier ait profité de la grève pour développer sa propre conception de l'idéal démocratique et républicain<sup>6</sup>. Reste à savoir si cette vision s'accordait parfaitement avec celle du Parti patriote incluse dans les 92 Résolutions.

Est-ce trop présomptueux de parler d'un *acte fondateur* dans le cas de la grève générale des charpentiers-menuisiers montréalais en 1833–1834? Non, dans la mesure où cet acte collectif témoigne d'un instinct de classe précoce et de l'émergence non moins précoce des premiers signes d'une

3. Pour en savoir davantage sur les différentes lectures que les historiens ont faites de cette *révolution libérale* amorcée durant le deuxième tiers du 19<sup>e</sup> siècle, voir : Jean-François Constant et Michel Ducharme, dir., *Liberalism and Hegemony : Debating the Canadian Liberal Revolution* (Toronto : Toronto University Press, 2009).

4. Antonio Gramsci, *Les cahiers de prison*, tome 1 (Paris : Gallimard, 1983), 128. Pour nous, la culture ouvrière, si embryonnaire soit-elle, est à la fois la condition et le résultat de cette lutte hégémonique des idées.

5. Geoffrey Bilson, *A Darkened House : Cholera in Nineteenth-Century Canada* (Toronto : University of Toronto Press, 1980), 14, 21, 33, 48–49, 75; et James Jackson, *L'émeute inventée* (Montréal : vLB éditeur, 2015), 161, 173–174, 183.

6. Il est bien entendu que tous les ouvriers dont il est question dans cet article ne partageaient pas nécessairement cet idéal. Soulignons à cet égard que le recours à la prosopographie, sous forme de biographie collective d'ouvriers et d'artisans charpentiers-menuisiers, nous a permis de dresser un portrait étoffé de la relation complexe entre l'ethnicité et les affiliations politiques à Montréal, loin des lieux communs.

identité ouvrière dans un milieu social encore passablement fragmenté. Il faut cependant admettre que ce moment fondateur n'est pas le seul au point de vue historique. Il y en aurait quantité d'autres, dans la mesure où les combats pour assurer la reconnaissance et la légitimité des revendications ouvrières ont presque toujours été à refaire au 19<sup>e</sup> siècle, appelant ainsi à un processus de « reformation » continue de la classe ouvrière. Disons seulement qu'à l'aube des années 1830, un petit groupe d'ouvriers de métier étaient en train d'accumuler un patrimoine d'expérience qui laissera une empreinte significative sur l'avenir du mouvement ouvrier québécois.

### **Un monde en bouleversement : l'implantation d'un système de sous-traitance dans l'industrie montréalaise de la construction à partir des années 1820**

ENTRE 1820 ET 1850, L'INDUSTRIE montréalaise de la construction regroupe à elle seule plus du tiers des artisans de la ville<sup>7</sup>. Cela n'a rien de surprenant puisque Montréal connaît à cette époque un premier boom immobilier, attribuable en grande partie à une forte croissance démographique qui fait passer sa population de 19 000 à 57 000 habitants<sup>8</sup>. Si le secteur de la construction compte une multitude de petites entreprises faiblement capitalisées, généralement éphémères et peu touchées par les innovations technologiques<sup>9</sup>, cela ne veut pas dire pour autant que des changements qualitatifs ne sont pas d'ores et déjà à l'œuvre.

Nul doute que la mise en chantier des premiers grands travaux d'aménagement urbain (aqueduc, infrastructures portuaires, canaux, etc.) et l'érection de vastes ensembles de bâtiments publics, commerciaux<sup>10</sup> ou religieux [TABLEAU 1] ont eu de profondes répercussions sur certaines pratiques qui régissaient traditionnellement l'industrie de la construction à Montréal. Ainsi, plutôt que de choisir un maître artisan sur la base de sa

7. Alan M. Stewart, « Structural Change and the Construction Trades in Montreal : the Carpenters, Joiners and Masons of the St. Laurent Suburb, 1800–1830 », document non publié. Montréal, Université McGill, 1983, 2.

8. Jean-Paul Bernard, Paul André Linteau et Jean-Claude Robert, *La croissance démographique et spatiale de Montréal dans le premier quart du 19<sup>e</sup> siècle* (Montréal : Cahiers du GRSM, 1975); Library and Archives Canada/Bibliothèque et Archives Canada (ci-après LAC/BAC), RG 31 A1, Recensements de 1831, 1842 et 1851.

9. Il faut attendre les années 1870 pour voir apparaître les premières machines-outils (tours à façonner, raboteuses, mortaiseuses, etc.) dans les ateliers de menuiserie. Voir à ce propos : Robert A. Christie, *Empire in Wood : A History of the Carpenters' Union* (Ithaca, N.Y. : Cornell University, 1952), 25.

10. Au moins 14 magasins et 22 entrepôts auraient été construits à Montréal entre 1800 et 1829, dont certains étaient de grande envergure. Voir à ce propos : Stewart, « Structural Change and the Construction Trades in Montreal », 12.

**Tableau 1**  
**Les grands chantiers de construction à Montréal, 1815-1835**

Dates	Bâtiments	Architectes et/ou entrepreneurs
1815	Mansion House Hotel, rue Saint-Paul	J. Try, architecte
1819–1820	Tour et clocher de l'Anglican Church	Clarke & Appleton, architectes et maîtres c.-m.
1820	Wesleyan Methodist Church	
1821	Montreal General Hospital	T. Phillipps, maître maçon
1821–1826	Canal Lachine	McKay & Redpath, maîtres maçons
1822	Magasin Gillespie & Moffat	J. Try, architecte et maître c.-m.
1824–25	British American Hotel	J. Try, architecte, et Clarke & Appleton, maîtres c.-m.
1824–1825	Théâtre Royal	Clarke & Appleton, architectes et maîtres c.-m.
1824–1827	Cathédrale Saint-Jacques	
1824–1829	Église Notre-Dame	J. O'Donnell, architecte, G. Lamontagne, maître maçon, et J. Cox, maître c.-m.
1825–1826	American Presbyterian Church	
1826	British Canadian School	J. Redpath, maître maçon, et R. Robinson, maître c.-m.
1826-1827	Hôpital Hôtel-Dieu	
1826–1827	Magasin Forsyth, Richardson & Co.	J. Redpath, maître maçon
1827	Nouvel aqueduc de Montréal	T. Appleton, maître c.-m., et J. Redpath, maître maçon
1828	Entrepôt pour Jones & Smith, rue Saint-Paul	D. W. Johnson, maître c.-m.
1830–1832	Quais au Havre de Montréal	J. R. Bronsdon, maître c.-m.
1831–1832	Quais au Havre de Montréal	Lauder & Spier, maîtres maçon et c.-m.
1831–1834	Nouvelle prison	J. Wells, architecte, et Lauder & Spier, maîtres maçon et c.-m., et R. Morton, maître c.-m.
1832	Jetée au Havre de Montréal	N. Shaw, maître c.-m.
1832	St. Andrew's Presbyterian Church à Lachine, B.-C.	J. Wells, architecte
1832–1833	Réfection du Château Ramezay, hôtel du gouverneur à Montréal	J. Clarke, architecte, et Wells & Thompson, maîtres c.-m.
1832–1833	Marché Sainte-Anne	Wells & Thompson, architectes, et Lauder & Spier, maîtres maçon et c.-m.
1833	Réparations au canal Lachine	Lauder & Spier, maîtres maçon et c.-m.
1834	Entrepôts à Pointe-à-Callière	J. Try, architecte et maître c.-m.
1835	Entrepôt pour Molson & Sons, faubourg Sainte-Marie	J. Clarke, architecte

Sources : *Biographical Dictionary of Architects in Canada, 1800-1950* (en ligne); André Giroux et al., *Inventaire des marchés de construction des Archives nationales du Québec à Montréal, 1800–1830*, vol. 2 (Ottawa : Direction des lieux et des parcs historiques nationaux, 1980); Alan M. Stewart, « Structural Change and the Construction Trades in Montreal : the Carpenters, Joiners and Masons of the St. Laurent Suburb, 1800–1830 », document non publié. Montréal, Université McGill, 1983, 13.

bonne réputation, la plupart des institutions publiques et certains promoteurs immobiliers ont commencé à recourir à des appels d'offres, dès les années 1820, afin de s'assurer d'un meilleur rapport qualité-prix pour la construction de nouveaux immeubles. Cette façon de faire aura très vite pour effet d'instaurer une concurrence déloyale parmi les soumissionnaires, puisqu'elle permettait d'éliminer un grand nombre de petits joueurs de l'industrie, au profit d'une élite d'architectes et d'entrepreneurs généraux dotés de solides assises financières. Une fois en selle, ces nouveaux intermédiaires s'empresseront de redessiner la structure organisationnelle des métiers de la construction grâce, entre autres choses, à la mise en place d'un système hautement hiérarchisé de sous-traitance<sup>11</sup>.

L'avènement de ce système de sous-traitance constituait à plusieurs égards, une véritable révolution économique. Ainsi, lorsqu'un entrepreneur général était retenu pour la construction d'un édifice public ou d'un bâtiment d'envergure, deux options s'offraient à lui : soit qu'il sous-traitait les portions du projet qu'il ne pouvait assumer à des maîtres aguerris (charpentiers, menuisiers, tailleurs de pierre, maçons ou ferblantiers), à qui il confiait la gestion de la main-d'œuvre et le soin de fournir les matériaux nécessaires à la réalisation des ouvrages soit qu'il sous-traitait l'ensemble des travaux de construction à divers corps de métier tout en se réservant la fourniture des matériaux sur lesquels il prélevait un profit. Si, dans le premier cas, le maître artisan conservait une relative indépendance, il en allait autrement pour la seconde option qui équivalait à placer celui-ci sous l'autorité directe d'un entrepreneur général et à abaisser son statut au rang de superviseur auxiliaire. La situation était encore pire pour les compagnons puisque, dans un cas comme dans l'autre, la compétition à laquelle se livraient les maîtres pour obtenir les contrats de sous-traitance restait la même et se faisait généralement au prix d'un énorme contrecoup sur les salaires et les conditions de travail des ouvriers de métier<sup>12</sup>. En outre, les entrepreneurs généraux comptaient parmi les pires employeurs pour abuser de l'embauche d'apprentis et d'ouvriers peu qualifiés (ou pour forcer leurs sous-traitants à faire de même), créant ainsi une source supplémentaire de récrimination de la part des compagnons qui disposaient d'une longue expérience dans leur domaine<sup>13</sup>.

11. Tout porte à croire que ce nouveau type d'organisation interne était déjà en vigueur dans les villes portuaires de la côte est américaine depuis les années 1790 et dans les villes industrielles du nord-ouest de l'Angleterre, de même que dans la région de Londres, peu avant la fin des guerres napoléoniennes. Voir à ce propos : Christie, *Empire in Wood*, 20–21; Richard Price, *Masters, Unions and Men : Work Control in Building and the Rise of Labour, 1830–1914* (Cambridge, Angleterre : Cambridge University Press, 1980), 23–24.

12. Price, *Masters, Unions and Men*, 29; Stewart, *Structural Change and the Construction Trades in Montreal*, 21–22.

13. Albert Schrauwers, « The Gentlemanly Order and the Politics of Production in the Transition to Capitalism in the Home District, Upper Canada », *Labour/Le Travail*, 65 (printemps 2010), 36.

Qui étaient ces nouveaux venus qui aspiraient à contrôler la construction des bâtiments publics et commerciaux à Montréal, dès le début des années 1820? Comment cette nouvelle élite se distinguait-elle de la communauté des artisans indépendants? Nos recherches nous ont permis d'établir qu'au moment de la grève générale des charpentiers-menuisiers, en 1833 et 1834, environ 70 entrepreneurs en construction (petits et grands) opéraient dans les diverses sections et faubourgs de la ville [TABLEAU 2]. Seuls 24 d'entre eux étaient toutefois parvenus à se hisser dans les hautes sphères de l'industrie de la construction, à titre d'entrepreneur général ou d'architecte; le reste du groupe était composé de maîtres artisans autonomes, qui œuvraient sur de petits chantiers de construction domiciliaire, et de sous-traitants (*unfree masters*) à la solde d'intermédiaires mieux nantis. Plusieurs facteurs ont déjà été évoqués pour expliquer ce phénomène de différenciation sociale au sein des métiers de la construction, dont la capacité à mobiliser rapidement des capitaux afin de devancer les autres entrepreneurs dans l'obtention de contrats de grande envergure<sup>14</sup>.

Pour y arriver, le meilleur moyen était d'entrer en association avec une autre personne du milieu de la construction, dotée de bonnes assises financières. C'est ainsi qu'en vertu d'une mise en commun de leurs ressources, le maître maçon William Lauder et le maître charpentier William Spier étaient parvenus dès 1832 à mettre la main sur le lucratif contrat de construction de la nouvelle prison commune de Montréal, pour lequel ils auraient reçu des honoraires de 7 704 £ à titre d'entrepreneurs généraux<sup>15</sup> [FIGURE 1]. Même chose pour les architectes associés John Wells et Francis Thompson, dont la soumission initiale de 10 000 £ concernant la construction du marché Sainte-Anne à Montréal avait été non seulement retenue, mais bonifiée à 11 000 £ en 1832<sup>16</sup> [FIGURE 2]. Le fait de posséder un atelier de fabrication pouvait également constituer un atout de taille pour un entrepreneur, surtout lorsqu'un appel d'offres pour un bâtiment public spécifiait que le récipiendaire s'engageât à fournir les matériaux nécessaires à la réalisation des travaux. Nul doute que l'acquisition, par la firme Clarke & Appleton, d'un atelier de charpenterie et d'un chauffoir dans le faubourg Saint-Louis, vers le milieu des années 1820, a grandement contribué à ce qu'elle obtienne les contrats de construction pour le Mason Hall Hotel, le Théâtre Royal et le nouvel aqueduc de Montréal, à la même époque<sup>17</sup>. Signalons enfin que les contacts privilégiés avec de

14. Gilles Lauzon, « Pierre sur pierre l'accumulation dans la maçonnerie à Montréal, 1820–1827 », document non publié. Montréal, McGill University, 1983, 31.

15. BANQ, Minutiers des notaires du Québec, Henry Griffin, 25 janvier 1832; Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec, Chambre d'assemblée du Bas-canada, Journaux de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada, 1832–1833, annexe O, p.p. 1–2, et annexe V, p.p. 2–3.

16. *Montreal Gazette*, 2 avril 1832.

17. BANQ, Fonds de la Société historique de Montréal, Recensement de Montréal, 1825, Jacques Viger; BANQ, Minutiers des notaires du Québec, Henry Griffin, 18 avril 1825, Thomas Barron,

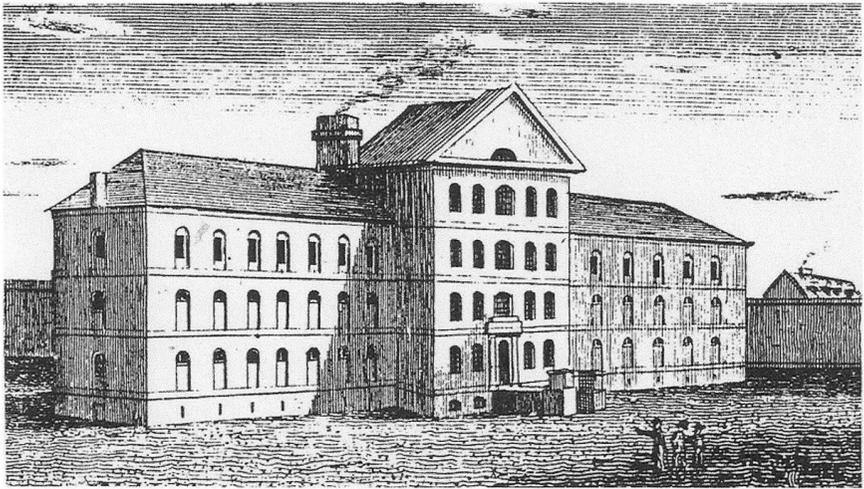
**Tableau 2**  
**Les entrepreneurs en construction issus de la charpenterie et de la menuiserie**  
**à Montréal, 1833-1834**

NOM	STATUT			POUR OU CONTRE LA GRÈVE
	MAÎTRE	ENTREPRENEUR GÉNÉRAL	ARCHITECTE	
Charles Allard, père	X			—
Charles Allard, fils	X			—
Joseph Andrews	X			CONTRE
Francis Appleton		X		—
Teavil Appleton		X		CONTRE
Étienne Bélinge	X			—
William Bell			X	—
Louis Berlinguette	X			—
Xavier Bouchard	X			CONTRE
Joseph Brassard	X			POUR
Anselme Bro	X			—
Joseph R. Brondson		X		CONTRE
David Brown		X		CONTRE
John Brownley	X			POUR
John Caine		X		CONTRE
Archibald Campbell	X			—
J.-B. Champeau	X			—
Joseph Clarke		X	X	CONTRE
Patrick Clarke	X			POUR
John Clift			X	—
Louis Comte, père	X			CONTRE
Thomas Craig	X			—
Pierre Delorme	X			POUR
Jean-Baptiste Dubuc	X			CONTRE
Gordon Forbes	X			—
Olivier Fréchette	X			CONTRE
Étienne Garceau	X			—
Olivier Gauthier	X			CONTRE
Peter Grant		X		POUR
Jean-Marie Gravel	X			—
Louis Gravel	X			CONTRE
Joseph Grenier	X			CONTRE
Anthony Hamilton	X			—
John Henderson	X			—
John Holmes		X	X	POUR
J. Howe	X			CONTRE
James Isley	X			—
David W. Johnson	X			CONTRE

LA GRÈVE GÉNÉRALE DES CHARPENTIERS-MENUISIERS DE MONTRÉAL, 1833–1834 / 17

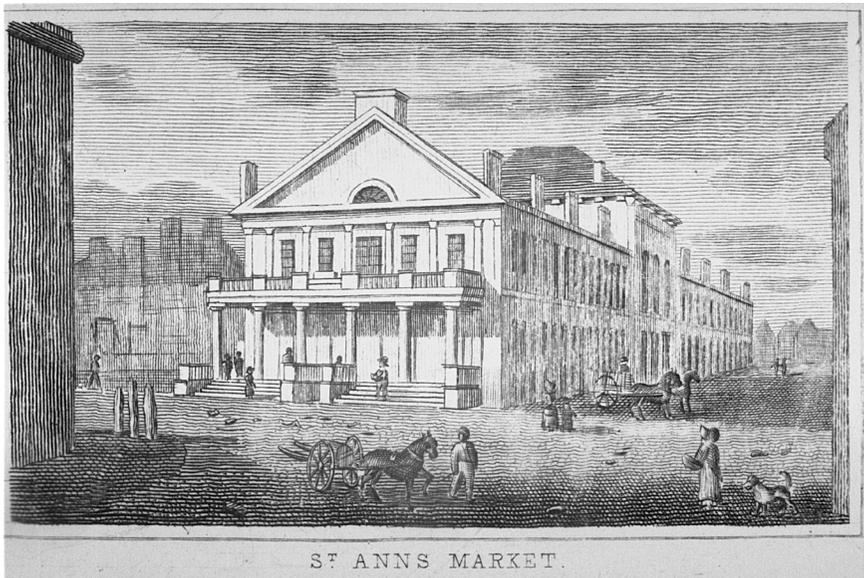
Thomas Jones	X		POUR
William Kennedy	X		CONTRE
Asa Kimball	X		—
Hyppolite Laramée	X		CONTRE
William Lauder		X	POUR
Henry Lespérance		X	—
Thomas McGrath		X	—
Alexander McIntosh		X	POUR
Joseph Martineau	X		—
Robert Morton		X	CONTRE
Henry Parry			X —
Charles Robertson	X		POUR
John Robertson	X		POUR
Richard Robinson	X		CONTRE
John Rutheford		X	—
Hubert Sentenne	X		—
Noah Shaw		X	CONTRE
Robert Smith	X		CONTRE
William Spears	X		CONTRE
William Spier		X	POUR
M. M. Tate	X		CONTRE
David Thomas		X	—
Francis Thompson		X	X —
John Thompson	X		POUR
François Trudeau	X		CONTRE
Joseph Trudel	X		—
John Try		X	X CONTRE
James Usley	X		CONTRE
Joseph Vincent	X		—
John Wells		X	X CONTRE
John Whitlaw	X		—
Francis Wyatt		X	—

Sources : Bibliothèque et Archives nationales du Québec (ci-après BANQ), Minutiers des notaires du Québec, G. D. Arnoldi, 4 juin 1828; T. Bédouin, 30 janvier 1829; N.-B. Doucet, 15 janvier 1821, 6 octobre 1827, 16 août 1828; H. Griffin, 27 mars 1823, 11 août 1828; P. Labadie, 1<sup>er</sup> juillet 1820; P. Ritchot, 7 novembre 1825 ; BANQ, TL19, S41, D20 et D21, Registre de scrutin de Montréal-Est pour l'élection de 1832 et de 1834; BANQ, TL19, S41, D24 et D25, Registre de scrutin de Montréal-Ouest pour l'élection de 1832 et de 1834; LAC/BAC, MG 17 A723, vol. 13, Recensement de 1831; LAC/BAC, RG 4 B19, vol. 2-6, District of Montreal, List of Persons Qualified to Serve as Jurors, 1832–1835; Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec, Chambre d'assemblée du Bas-Canada, Journaux de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada, 1832-1833, annexe O, p.p. 1-2, et annexe Q, p. 1; Journaux de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada, 1834, annexe E, p. 5, et annexe V, p.p. 2-3; Journaux de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada, 1835, annexe N, p.p. 4–5; Chambre d'assemblée du Bas-Canada, Statuts, 1832, ch. 58; *L'Ami du peuple* (Montréal), 27 février 1833, 4 décembre 1833, 2 avril 1834; *Canadian Courant* (Montréal), 1<sup>er</sup> février 1834; *Daily Advertiser* (Montréal), 17 février 1834, 8 avril 1834; *La Minerve* (Montréal), 31 mars 1834; *Montreal Gazette*, 2 février 1833, 25 février 1834, 27 février 1834, 19 avril 1834; *Montreal Herald*, 23 décembre 1833, 22 février 1834; *The Vindicator* (Montréal), 1<sup>er</sup> février 1833, 13 août 1833, 25 février 1834, 11 mars 1834; *Biographical Dictionary of Architects in Canada* (en ligne); *Inventaire des bâtiments du Vieux-Montréal*, fiches-personnages (en ligne).



**Figure 1 : Nouvelle prison de Montréal, construite entre 1831 et 1834.**

Crédit photo : Gravure – James Duncan, 1839. Source : Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAHQ), Collection nationale – Domaine public.



**Figure 2 : Marché Sainte-Anne à Montréal, construit entre 1832 et 1833.**

Crédit photo : Gravure – James Duncan, 1839. Source : Musée McCord, M15949.18, estampe.

riches marchands montréalais ou avec des membres éminents de l'élite tory pouvaient aussi aider un entrepreneur à faire pencher la balance en sa faveur lors de l'attribution de contrats, sujet sur lequel nous reviendrons plus en détail, un peu plus loin.

## Un passé de résistance ouvrière en héritage

LA GRÈVE DES COMPAGNONS charpentiers-menuisiers qui éclate à Montréal dans les années 1833–1834 est loin d'être la première dans les annales de ce métier. Il faut dire que ce groupe d'ouvriers, dont certains étaient nés au Canada, alors que d'autres venaient de l'Angleterre, de l'Irlande ou même des États-Unis, avait déjà en héritage, sinon à son actif, un passé bien rempli de luttes et d'épisodes de résistance populaire.

Au Bas-Canada, les premiers actes de résistance des charpentiers remonteraient, selon les sources, à la fin du 18<sup>e</sup> siècle [TABLEAU 3]. Tous ces épisodes – et bien d'autres dont nous ignorons pour l'instant l'existence – nous semblent assez révélateurs de l'expérience revendicatrice des charpentiers-menuisiers et de leur capacité à organiser des actions collectives bien avant le déclenchement de la grève de 1833–1834.

Dans un autre ordre d'idée, le fait qu'au début des années 1830 les charpentiers-menuisiers de Montréal fassent régulièrement allusion dans leurs écrits aux luttes victorieuses de leurs homologues londoniens ou new-yorkais pour l'obtention de la journée de dix heures nous semble assez révélateur d'un certain état d'esprit. Déjà, en 1833, William Stroutts et Benjamin Howard, respectivement président et secrétaire de l'Union des compagnons charpentiers-menuisiers de Montréal, déclaraient en substance :

[We are] of opinion that the working hours as practiced in England [and] in various parts of United States, namely, 10 hours each day, are as much as a man can work<sup>18</sup>.

Plus intéressante encore cette allusion faite quelques jours plus tôt par un ouvrier montréalais qui signait sa lettre sous le pseudonyme « *A Mechanic* » :

In London the journeymen [carpenters or joiners] work for a day's work [of] ten hours, and when a pressure of work comes on employer, the men add one hour in the morning and one hour in the evening of each day, for five days in a week, which makes a day's work, for which they are paid accordingly<sup>19</sup>.

Est-ce à dire que certains compagnons charpentiers-menuisiers avaient déjà vécu par le passé des expériences similaires de revendication ouvrière à l'étranger, ou plus simplement encore qu'ils avaient été informés de ces

---

17 janvier 1827; *Biographical Dictionary of Architects in Canada 1800–1950*, consulté le 15 août 2014, <http://dictionaryofarchitectsincanada.org/>.

18. *The Vindicator* (Montréal), 8 février 1833.

19. *The Vindicator*, 1<sup>er</sup> février 1833.

**Tableau 3**  
**Actes de résistance ouvrière des charpentiers-menuisiers**  
**du Bas-Canada, avant 1830**

1794	Conflit salarial de sept charpentiers et de plusieurs scieurs de long avec leur employeur, lors de la construction d'une distillerie à Beauport
1807	Désertion de cinq ouvriers engagés pour la construction d'un moulin à chanvre dans la région de Bécancour
1818	Création de la Société amicale des charpentiers et menuisiers de Montréal, un organisme de secours mutuel venant en aide aux ouvriers victimes d'accident de travail ou mis en chômage
1819	Protestation des maîtres charpentiers de Québec contre l'octroi de contrats de construction de ponts à des entrepreneurs étrangers
1825	Grève des charpentiers travaillant à la construction du canal Lachine, à propos de l'extension par les employeurs de la journée de travail à douze heures, sans compensation salariale
1827	Insubordination des compagnons charpentiers et des maçons affectés à la construction de l'église Notre-Dame à Montréal

Sources : BANQ, Minutiers des notaires du Québec, C. Stewart, 24 mars 1794, 1<sup>er</sup> mai 1796; *Canadian Courant* (Montréal), 16 mai 1818; *Le Canadien* (Québec), 12 mai 1819; *Gazette de Québec*, 7 mai 1807; *Quebec Mercury*, 4 mai 1807; Bryan D. Palmer, *Working Class Experience : the Rise and Reconstitution of Canadian Labour, 1800–1980* (Toronto : Butterworth & Co., 1983), 300; H. Clare Pentland, *Labour and Capital in Canada, 1650–1850* (Toronto : James Lorimer, 1981), 187, 260; David-Thierry Ruddel, « La main-d'oeuvre en milieu urbain au Bas-Canada : conditions et relations de travail », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 41, n° 3 (1988), 396; Robert Tremblay, « James O'Donnell (1774–1830) », *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. VI (Québec : Presses de l'Université Laval, 1987).

événements par la voie des journaux et peut-être même en correspondant avec un interlocuteur qui vivait en Angleterre ou aux États-Unis?

Chose certaine, on sait qu'un vaste mouvement social s'était mis en branle depuis 1831, à Londres et dans les régions industrielles du Lancashire et du Yorkshire, en vue d'inciter le parlement britannique à limiter la journée de travail à dix heures dans un éventuel *Factory Act*. Le projet avait fini par échouer, mais il semble que les charpentiers-menuisiers de Londres soient parvenus à obtenir gain de cause à ce chapitre auprès des entrepreneurs en construction de la cité<sup>20</sup>.

20. G. D. H. Cole, *Attempts at General Union : A Study in British Trade Union History, 1818–1834* (Londres : Macmillan & Co., 1953), 36, 76–81, 101–106; Price, *Masters, Unions and Men*, 34–35.

En 1833, une grève des charpentiers-menuisiers de New York a eu un tel écho à Montréal que le journal *Vindicator* a senti le besoin d'en donner le compte rendu jour après jour<sup>21</sup>. Il faut dire qu'il y avait déjà dans les villes des états du Nord-Est américain une tradition de revendication parmi ce type d'ouvriers de métier<sup>22</sup>. Dans le cas des charpentiers-menuisiers de New York, il semble que la question de la tarification uniforme du travail ait été au cœur du conflit amorcé au mois de mai. Deux ans plus tard, les charpentiers-menuisiers de Philadelphie se retrouvaient au centre d'un regroupement d'une cinquantaine d'associations de métier ayant mené une grève victorieuse en faveur de la journée de dix heures<sup>23</sup>.

Plus près de nous, on sait par exemple qu'entre 1831 et 1833, les charpentiers-menuisiers de Toronto avaient refusé à plusieurs reprises de travailler pour des entrepreneurs généraux, sous prétexte que ces derniers (qualifiés de *mercenary persons*) embauchaient trop d'apprentis et faisaient fi de la règle de dix heures par jour sur les chantiers de construction de bâtiments publics. On sait également que les dirigeants montréalais de la grève de 1833–1834 entretenaient des contacts réguliers avec l'Union des charpentiers de Toronto<sup>24</sup>.

## Polysémie de la grève des charpentiers-menuisiers de Montréal en 1833–1834

AVANT D'ABORDER LES MULTIPLES facettes de la grève des compagnons charpentiers-menuisiers de Montréal en 1833–1834, il importe d'énoncer un certain nombre d'éléments de base. Ainsi, au plus fort du mouvement de débrayage, la grève impliquait plus de 145 compagnons<sup>25</sup> (sur les 330 en activité dans ce métier<sup>26</sup>), dont la plupart avaient des patronymes anglo-saxons, écossais ou irlandais. Les Canadiens français ne représentaient que

21. *The Vindicator*, 21 mai 1833, 4 juin 1833, 7 juin 1833, 14 juin 1833, 28 juin 1833; aussi, Sean Wilentz, *Chants Democratic : New York City and the Rise of the American Working Class* (Oxford, Angleterre : Oxford University Press, 2004), 219–220.

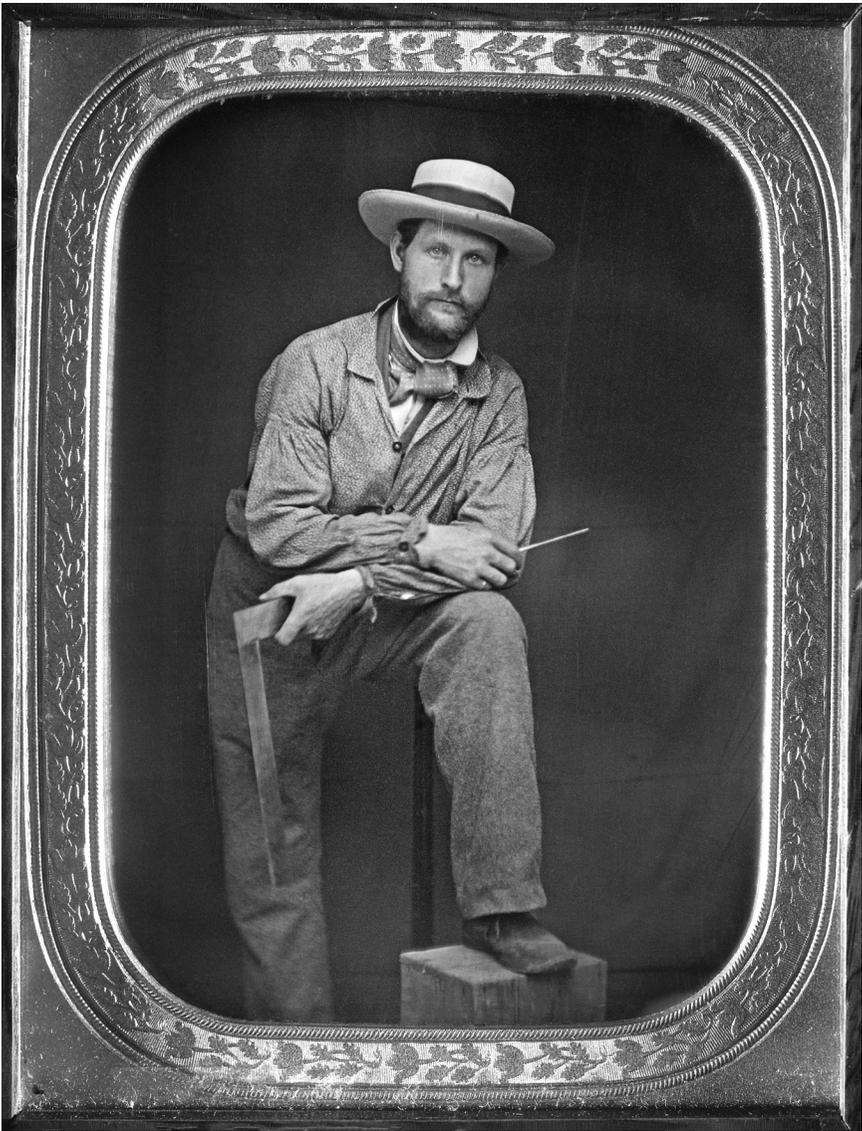
22. On estime qu'il s'était formé une quinzaine de syndicats de charpentiers-menuisiers aux États-Unis, entre 1790 et 1840, notamment dans des villes comme Philadelphie, Boston, New York, Troy, Albany et Buffalo. Voir à ce propos : Christie, *Empire in Wood*, 21–23.

23. Howard Zinn, *Une histoire populaire des États-Unis, de 1492 à nos jours* (Montréal : Lux éditeur, 2006), 261.

24. Schrauwers, « The Gentlemanly Order and the Politics of Production », 33; *La Minerve* (Montréal), 27 février 1834.

25. Le nombre et l'identité de ces ouvriers nous sont connus grâce à un article du *Daily Advertiser* (Montréal), 8 avril 1834.

26. Ce chiffre a été obtenu par un recoupement des données issues du recensement de 1831, des contrats d'engagement contenus dans les minutes de notaires, des registres de scrutin se rapportant aux élections tenues à Montréal en 1832 et 1834 et des listes de citoyens remplissant les conditions pour être jurés dans les diverses cours de justice.



**Figure 3 : Charpentier canadien, c1850.**

Crédit photo : Daguerriéotype – inconnu, c1850. Source : Musée des Beaux-Arts du Canada (Ottawa).

16 % de ces ouvriers en grève [FIGURE 3]. En confrontant tous les noms de ces charpentiers-menuisiers aux données du recensement de 1831, nous constatons que seulement 48 individus sur les 145 sont dénombrés sur les listes nominatives<sup>27</sup>, ce qui en d'autres mots signifie que la majorité de ces ouvriers en grève étaient probablement des immigrants récents venus des îles britanniques ou des États-Unis. On compte d'ailleurs, parmi les militants les plus actifs durant la grève, quelques Irlandais ayant déjà travaillé dans des villes comme York, Manchester et Londres<sup>28</sup>. À ce stade-ci, il importe de se demander quelle était la nature de leurs griefs? Nous aurions certainement tort de réduire ceux-ci à la journée de dix heures, même si cette demande était l'élément unificateur et la bougie d'allumage de la grève des charpentiers-menuisiers en 1833-1834.

### *La revendication de la journée de dix heures*

L'abaissement de la journée de travail à dix heures, a toujours été une question se rattachant à des valeurs éthiques de progrès intellectuel pour les compagnons charpentiers-menuisiers de Montréal. En effet, ceux-ci considéraient que de trop longues journées de labeur les privaient du droit à l'instruction et de la possibilité d'enrichir leur esprit :

These very hours are as hard on the mechanic as any other in the day [...] He has very little time to take up the newspaper or any literary work to improve his mind or expand his ideas<sup>29</sup>.

Ces ouvriers de métier prétendaient en outre que la conduite oppressive des maîtres était contraire à la prospérité de la colonie :

Our employers who persist in adhering to the present long and slavish hours of labour, are alike enemies to the working mechanic and the prosperity of this colony, inasmuch as by such oppressive conduct they cause many of our best workmen to desert their adopted country, and emigrate to the United States<sup>30</sup>.

Il faut dire que la lutte pour la journée de dix heures faisait suite à un long contentieux entre les compagnons charpentiers et leurs maîtres à Montréal. Ainsi, en 1809 un compromis aurait été trouvé, faisant en sorte que les ouvriers puissent être dédommagés d'une somme forfaitaire de cinq pence l'heure chaque fois qu'ils auraient à travailler plus de dix heures. Or, il semble que ce compromis n'ait pas tenu la route très longtemps et que les

27. Ces données sont approximatives puisque certains de ces ouvriers ont pu échapper au recensement de 1831 pour la simple et bonne raison qu'ils n'étaient pas encore chefs de ménage, étant donné leur trop jeune âge ou leur statut de célibataire au moment des relevés nominatifs.

28. *The Vindicator*, 1<sup>er</sup> février 1833.

29. *The Vindicator*, 1<sup>er</sup> février 1833; à noter le niveau d'instruction présumé de ces ouvriers compagnons.

30. *The Vindicator*, 8 février 1833.

charpentiers-menuisiers dussent parfois négocier sur une base individuelle pour obtenir gain de cause<sup>31</sup>. Comme cette façon de procéder ne touchait qu'une infime fraction d'ouvriers capables d'obtenir des dérogations aux usages et une protection juridique par voie de contrats notariés d'engagement, des tensions sociales sur la question épineuse des horaires de travail ont ressurgi entre compagnons et maîtres charpentiers, au début des années 1830, d'autant plus que les principaux employeurs avaient commencé à soustraire un shilling et six pence sur le salaire quotidien de leurs employés durant les mois d'hiver réputés pour être moins occupés<sup>32</sup>.

Pour acheter la paix sociale, la puissante firme montréalaise d'entrepreneurs généraux, Lauder & Spier, concédait, à l'été 1832, la journée de dix heures, à ses ouvriers charpentiers-menuisiers. Cela n'a rien d'étonnant puisque les deux associés, qui possédaient déjà un important atelier de fabrication de matériaux de construction, rue King, dans le faubourg Sainte-Anne, avaient mis la main sur trois des plus importants chantiers de construction à Montréal – le Havre de Montréal, la nouvelle prison et le marché Sainte-Anne –, lesquels devaient leur rapporter en tout et partout un montant brut évalué grossièrement à 17 000 £<sup>33</sup>. Cette nouvelle ne devait pas tarder à se répandre comme une trainée de poudre, puisque, dès janvier 1833, les compagnons charpentiers-menuisiers de Montréal fondaient un syndicat doté d'un fonds d'assistance, le Montreal Mechanics' Mutual Protecting Society (ci-après MMMPS), avec la ferme intention d'en découdre avec leurs employeurs sur la question de la journée de dix heures. Une circulaire expédiée à chaque entrepreneur contenait alors cet avertissement :

[... ] should their determination be to resist our just rights, the Committee shall forthwith make every necessary arrangement for a general strike on the EIGHTEENTH DAY OF MARCH next, against such employers as refuse to comply with our just demands<sup>34</sup>.

Après de nombreuses délibérations, il semblerait que la majorité des entrepreneurs en construction aient consenti à concéder la journée de dix heures sans diminution de salaire aux charpentiers-menuisiers, dès le mois de mars 1833, tout juste avant que l'activité saisonnière ne reprenne pleinement sur les chantiers<sup>35</sup>. Toutefois, les membres du MMMPS refusaient de signer une

31. *The Vindicator*, 11 mars 1834. On sait qu'en 1813, la journée de travail des compagnons charpentiers-menuisiers de Montréal avait été rétablie à douze heures, sans compensation.

32. *The Vindicator*, 1<sup>er</sup> février 1833.

33. BANQ, Minutiers des notaires du Québec, H. Griffin, 25 janvier 1832, 1<sup>er</sup> juin 1832; Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec, Chambre d'assemblée du Bas-canada, Journaux de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada, 1832–1833, annexe O, p.p. 1–2, et annexe Q, p. 6; Journaux de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada, 1834, annexe V, p. p. 2–3; *The Vindicator*, 1<sup>er</sup> février 1833; *Montreal Gazette*, 19 avril 1834.

34. *The Vindicator*, 8 février 1833.

35. *Montreal Gazette*, 5 mars 1833; *The Vindicator*, 8 mars 1833.

lettre de renoncement aux moyens de pression et se réservaient le droit de ne pas travailler pour tout employeur qui ne respecterait pas ses engagements en matière d'horaire de travail et de « gages »<sup>36</sup>.

En février 1834, les compagnons charpentiers-menuisiers reprenaient la même stratégie que l'année précédente afin d'obliger les entrepreneurs montréalais à maintenir la journée de dix heures après le 1<sup>er</sup> avril, en précisant que ceux qui ne concourraient pas aux mesures établies feraient l'objet d'un tirage au sort en vertu duquel les trois premiers choisis se verraient paralysés par un arrêt de travail<sup>37</sup>. Toutefois, les principaux maîtres de chantiers avaient vu venir le coup et avaient décidé de réagir vigoureusement. Pour ce faire, ils se sont regroupés au sein d'une coalition patronale composée d'une trentaine d'entrepreneurs. Prétextant que la diminution des heures de travail des charpentiers-menuisiers leur avait fait perdre 15 % de leur chiffre d'affaires au cours de l'année précédente, ces derniers se sont opposés en bloc aux demandes des ouvriers et ont pris la ferme décision d'imposer la journée de onze heures dès la reprise des activités saisonnières de construction<sup>38</sup>. Cette convention aurait été, selon leurs dires, soutenue par la presque totalité des maîtres employant des charpentiers-menuisiers<sup>39</sup>. Or, on sait déjà que trois d'entre eux – John Brownley, John Holmes et Thomas Jones – auraient conclu une entente amicale avec leurs ouvriers à propos de la journée de dix heures. Qui plus est, neuf autres maîtres auraient adhéré à l'Union des charpentiers-menuisiers de Montréal (MMMPS) en 1834<sup>40</sup>, alors que plus de trente autres se seraient abstenus de prendre position sur la question des heures de travail [TABLEAU 2].

Devant l'entêtement de certains entrepreneurs pour faire obstacle à la journée de dix heures, les charpentiers-menuisiers convoquaient en mars 1834 une assemblée d'ouvriers issus de divers horizons (maçons, cordonniers, tailleurs, boulangers, etc.) et établissaient les bases de ce qui allait devenir le Montreal Trades' Union, une sorte de premier conseil central des syndicats de métier à Montréal<sup>41</sup>. Il va sans dire que la coalition des 28 maîtres charpentiers-menuisiers qui contrôlaient la plupart des grands chantiers de construction à Montréal s'empressera de tuer dans l'œuf cette mutinerie en obligeant chacun des ouvriers qui serait embauché à signer une convention les forçant à renier leur « union » et à accepter la journée de onze heures dès le 1<sup>er</sup> avril, à défaut de

36. *The Vindicator*, 8 mars 1833; *La Minerve*, 4 avril 1833.

37. *La Minerve*, 27 février 1834.

38. *The Vindicator*, 28 février 1834; *La Minerve* (Montréal), 6 mars 1834.

39. *La Minerve*, 31 mars 1834.

40. Tout porte à croire que ceux-ci étaient plutôt de petits entrepreneurs en construction, ou encore d'anciens compagnons nouvellement arrivés au statut de maître, et donc plus proches des préoccupations du monde ouvrier.

41. *The Vindicator*, 7 mars 1834; *La Minerve*, 17 mars 1834.

quoi ils seraient licenciés. Selon les dires de ces patrons, seuls 25 compagnons charpentiers-menuisiers seraient restés fidèles au Montreal Trades' Union. Si ce plan avait échoué, une pétition venant d'un groupe d'ultra-tories<sup>42</sup> de Montréal était en préparation, en vue d'exiger une loi de la Chambre d'assemblée, ou de tout autre corps législatif, instituant la journée de onze heures<sup>43</sup>.

### ***La préservation du système de tarification du travail***

Plus souvent qu'autrement, c'était le versement irrégulier des salaires qui cristallisaient la colère des ouvriers durant la première moitié du 19<sup>e</sup> siècle.<sup>44</sup> Pour eux, il s'agissait d'une preuve de déloyauté de la part des maîtres, voire un bris du contrat moral les liant à leurs ouvriers<sup>45</sup>. À cet égard, les compagnons charpentiers-menuisiers de Montréal ne font pas exception à la règle. En 1834, un observateur faisait remarquer que seulement cinq employeurs montréalais sur trente payaient la totalité des salaires dus aux charpentiers-menuisiers chaque samedi soir<sup>46</sup>. C'est pourquoi le MMMPS (le syndicat représentant ces ouvriers) avait senti le besoin d'intervenir et de « payer tous les frais de justice que lesdits membres pourraient faire pour le recouvrement de leurs gages »<sup>47</sup>.

Le maintien d'un système uniforme de tarification du travail constituait également un autre enjeu cher aux militants ouvriers des années 1830. Au cours de cette décennie, plusieurs compagnons de métier percevaient encore leur travail comme un bien personnel inaliénable et non comme une marchandise. Pour eux, toute tentative des maîtres de déterminer unilatéralement le prix du travail était considérée comme un abus d'autorité et une usurpation de

42. Les ultra-tories sont composés de radicaux prônant la supériorité raciale de l'identité anglo-saxonne au sein de l'Empire britannique et l'exaltation d'un fort sentiment antipapiste. Animés par une peur pathologique des classes populaires urbaines, ces individus ont également tendance à verser dans un conservatisme social extrême. Dans le Montréal des années 1830, on retrouve leurs plus ardents promoteurs parmi certains propriétaires de journaux, certains magistrats, quelques marchands et plusieurs officiers de la garnison britannique. Ce sont eux qui créeront des groupes paramilitaires tels que le British Rifle Corp et le Doric Club à la veille des Rébellions de 1837–1838. Voir à ce propos : François Deschamps, *La Rébellion de 1837 dans le prisme du Montreal Herald* (Québec : PUL, 2017).

43. *La Minerve*, 6 mars 1834, 31 mars 1834; *The Vindicator*, 28 mars 1834.

44. Entre 1816 et 1835, on a recensé à Montréal plus de 1 161 poursuites (impliquant 2 556 individus) pour recouvrement de salaires, devant la Cour du banc du roi. La majorité de ces cas se seraient produits durant les cinq dernières années de la période. Voir à ce sujet : Grace Laing Hogg et Gwen Shulman, « Wage Disputes and the Courts in Montreal, 1816–1835 » dans Donald Fyson et al., dir., *Class, Gender and Law in Eighteenth and Nineteenth Century Quebec : Sources and Perspectives* (Montréal : Montreal History Group, 1993), 131–132.

45. Voir à ce sujet : Xavier Vigna, « Pourquoi les ouvriers se révoltent ? », *L'Histoire*, 404 (octobre 2014), 45.

46. *The Vindicator*, 28 mars 1834.

47. *La Minerve*, 27 février 1834.

pouvoir<sup>48</sup>. Voulant mettre un terme à la disparité des salaires dans l'industrie de la construction à Montréal et désirant surtout perpétuer la tradition du juste prix du travail garanti par la coutume et les pressions communautaires, les compagnons charpentiers-menuisiers avaient fait inscrire à l'article 7 de la charte du MMMPS une clause instaurant le *book of price*<sup>49</sup>, une pratique qui aurait été introduite à Montréal par des ébénistes britanniques vers 1818<sup>50</sup>. En vertu de ce système, compagnons et entrepreneurs devaient s'engager à établir conjointement une liste de prix pour les diverses tâches reliées à l'exercice du métier, prix en deçà duquel aucun ouvrier ne devait normalement accepter de travailler. Une telle procédure permettait aux compagnons de maintenir un certain contrôle sur leur rémunération et ainsi d'échapper aux conditions du travailleur salarié. Pour le maître, cela lui épargnait le risque de perdre ses meilleurs ouvriers qui, autrement, seraient tentés de désertir en vue d'obtenir ailleurs de meilleures conditions de travail. Mais, pour la nouvelle génération d'entrepreneurs en construction s'étant coalisés en 1834, ce vestige de l'économie morale d'Ancien Régime avait fait son temps. Mieux valait promouvoir le libre contrat individuel de travail libéré de toutes contingences sociales.

### ***Le contrôle ouvrier du marché de l'emploi par les bourses du travail***

Autre point litigieux qui aurait échappé au regard porté par les historiens et les historiennes sur la grève des compagnons charpentiers-menuisiers de Montréal, en 1833–1834 : la mise en place de bourses du travail communément appelées « *house of call* ». Or, au début du mois de mars 1834, le MMMPS annonçait qu'il avait établi une telle institution dans les locaux de l'hôtel Lavoy, rue Saint-Laurent :

The Montreal Mechanics' Protecting Society do hereby intimate to the public that by applying at the Mechanic' Hall, at Lavoy's Hotel, Main Street, St. Lawrence Suburbs, they will meet a supply of first-rate carpenters and joiners, to execute all the work in the above line, either by contract or by day's work, on moderate terms<sup>51</sup>.

Par cette agence de placement syndical, les compagnons charpentiers-menuisiers cherchaient à contrôler l'offre de travail afin de se prémunir contre l'insécurité grandissante engendrée par l'avènement d'un marché

48. Robert Tremblay, « Retour sur les origines du mouvement ouvrier québécois : profil et aspirations des militants syndicaux et démocrates durant les années 1830 », *Labour/Le Travail*, 72 (automne 2013), 25–26.

49. *The Vindicator*, 25 février 1834; *La Minerve*, 27 février 1834.

50. *Montreal Herald*, 12 novembre 1825. À Québec, cette pratique aurait pris naissance dans certains ateliers de cordonnerie dès 1797. Voir à ce propos : David-Thierry Ruddel, « La main-d'œuvre en milieu urbain au Bas-Canada : conditions et relations de travail », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 41, n° 3 (1988), 396.

51. *The Vindicator*, 7 mars 1834.

embryonnaire du travail<sup>52</sup>. Il va sans dire que beaucoup d'ouvriers du secteur de la construction se plaignaient de l'engorgement du marché de l'emploi dans les villes depuis l'arrivée massive d'Irlandais, au début des années 1830<sup>53</sup>. Sous le pseudonyme, *A Mechanic*, un ouvrier charpentier montréalais affirmait redouter la sédentarisation de ces nouveaux immigrants dans sa ville. Selon lui, si une telle prédiction devait se réaliser, l'offre de travail finirait bientôt par excéder de 300 % la demande en main-d'œuvre. Cet excédent exercerait alors une pression à la baisse sur les salaires, ce qui amènerait du même souffle la migration des meilleurs éléments de la profession vers le Haut-Canada ou vers les États-Unis. C'est pourquoi ce compagnon accueillait favorablement l'idée nouvelle de réglementer le flot de main-d'œuvre par une bourse du travail<sup>54</sup>.

En 1834, les dirigeants du MMMPS seraient même allés jusqu'à contacter des sociétés sœurs à Kingston, Toronto et New York afin de leur demander d'aviser leurs membres de ne pas s'engager auprès d'entreprises montréalaises en grève<sup>55</sup>. En créant ces liens, les porte-paroles du MMMPS, dont Patrick Clarke, souhaitaient également contrôler le va-et-vient des charpentiers-menuisiers d'une ville à l'autre, question de ne pas obstruer le marché du travail dans chacune de ces localités<sup>56</sup>. Mais voilà que les compagnons charpentiers-menuisiers de Montréal vont trouver sur leur chemin les architectes et quelques puissants entrepreneurs en construction qui établiront leur propre agence de placement de main-d'œuvre dans les bureaux du journal ultraroyal *The Montreal Herald*<sup>57</sup>. Confrontés aux impératifs du marché et de la concurrence depuis l'instauration d'un système d'appel d'offres pour les contrats de construction de bâtiments publics, ces employeurs tenaient à être débarrassés de toute entrave à leur droit de gérance sur la main-d'œuvre, au nom de la liberté de commerce et d'entreprise. Pour plusieurs d'entre eux, il était essentiel de constituer une armée de réserve d'ouvriers qualifiés auprès de laquelle prévaudrait un droit d'embaucher et de licencier librement, en fonction des fluctuations de la demande. Or, seul un marché libre et ouvert pouvait garantir une telle situation. Pas étonnant dans de telles circonstances

52. Une semblable bourse du travail avait déjà été créée par un groupe de compagnons tailleurs d'habits de Montréal, en décembre 1833. Voir à ce propos : *The Vindicator*, 3 décembre 1833, 6 décembre 1833.

53. Pour la seule année de 1832, on estime à 51 756 le nombre d'immigrants venant des îles britanniques, qui seraient arrivés au port de Québec. La majorité d'entre eux se serait établie dans le Haut-Canada, alors que le Bas-Canada ne serait parvenu, quant à lui, qu'à retenir 10 200 immigrants, dont 4 500 à Québec et 4 000 à Montréal. Pour leur part, les Irlandais représenteraient plus de 56 % de ces nouveaux arrivants. Voir à ce sujet : *Companion to the Newspaper* (Londres), 1<sup>er</sup> octobre 1833.

54. *The Vindicator*, 10 mai 1833.

55. *The Vindicator*, 25 février 1834.

56. *La Minerve*, 27 février 1834.

57. *Montreal Herald*, 22 mars 1834; *The Vindicator*, 25 mars 1834.

que cette tentative précoce des charpentiers-menuisiers de Montréal de contrôler le marché du travail se soit soldée par un échec cuisant et que ce même type de combat ait été constamment à refaire tout au long du 19<sup>e</sup> siècle.

***L'impérieux désir de mettre un terme à un principe aristocratique***

Notre enquête a révélé que la grève des compagnons charpentiers-menuisiers de Montréal était aussi le fruit d'un vif ressentiment à l'égard de cette nouvelle classe d'intermédiaires qui exerçait depuis peu une sorte de monopole sur les grands chantiers de construction de la métropole, en vertu d'un système de favoritisme institué par une oligarchie tory siégeant dans la plupart des comités de syndicats responsables de l'attribution de contrats publics. Ces nouveaux venus de l'industrie de la construction (architectes et entrepreneurs généraux), qui faisaient le pont entre les promoteurs immobiliers et la communauté des artisans, grâce à l'élaboration de pratiques de sous-traitance, étaient souvent décriés pour la menace qu'ils faisaient peser sur la structure traditionnelle et hiérarchique des métiers. C'est ainsi que plusieurs maîtres charpentiers-menuisiers avaient en aversion le système de sous-traitance mis en place pour la construction de bâtiments publics, compte tenu du fait qu'ils étaient tenus à l'écart des négociations des marchés et des devis de construction devenus l'affaire exclusive des promoteurs institutionnels et des architectes-entrepreneurs. À l'instar des Builders' Unions qui contestaient ce même système dans les villes des Midlands et du Lancashire, en Angleterre, les maîtres charpentiers-menuisiers montréalais voulaient être tenus au courant des prix consentis par les clients institutionnels lorsque les contrats de construction étaient conclus. Pour illustrer la légitimité de leurs doléances, ils avaient fait reproduire dans *The Vindicator* un article publié peu de temps auparavant par des compagnons et maîtres artisans de Manchester :

We the delegates of several lodges in the Building Trades [...], aware that it is our labour alone that can carry into effect what you have undertaken, we cannot but view ourselves as parties to your engagement [...] We call upon you to exhibit to our several bodies your detailed estimates of quantities and prices at which you have taken the work [...] Should we find upon examination, that you have fixed equitable prices, which will not only remunerate you for your superintendence, but us for our toil, we have no objection to become parties to the contract<sup>58</sup>.

Pas étonnant dans un tel contexte que certains maîtres charpentiers-menuisiers de Montréal, soucieux de préserver leur indépendance, aient non seulement souscrit aux revendications du MMMPS, mais adhéré également à ce syndicat en 1833 et 1834<sup>59</sup>.

58. *The Vindicator*, 30 avril 1833.

59. Parmi ceux-ci, on compte, Patrick Clarke, secrétaire du MMMPS, Joseph Brassard, Pierre Delorme, Peter Grant, Alexander McIntosh, Charles Robertson, John Robertson, William Spier et John Thompson. Voir à ce propos : *Daily Advertiser*, 8 avril 1834.

De leur côté les compagnons charpentiers-menuisiers de Montréal faisaient valoir que la concurrence accrue engendrée par les contrats de sous-traitance, négociés à rabais par différents maîtres, jouait en leur défaveur, puisqu'elle exigeait des ouvriers qu'ils renoncent à leurs anciennes coutumes mutualistes en matière d'apprentissage, de salaires et d'horaires de travail. En outre, ces ouvriers se sentaient pris dans l'engrenage d'un éternel compagnonnage, qui avait pour effet de verrouiller leur chance d'accéder au statut de maître et de transformer leur état en celui de travailleur salarié. C'est pourquoi ceux-ci demanderont d'être affranchis des « *aristocratic principles of architects and builders* »<sup>60</sup>. Faut-il voir dans l'obstination des entrepreneurs généraux à vouloir changer les règles séculaires prévalant au sein de la communauté des artisans une première fissure dans l'économie morale d'Ancien Régime? Cela n'est pas aussi sûr, tant et aussi longtemps que nous n'avons pas la preuve que le discours libéral des élites ait été accompagné d'un processus de légitimation auprès des classes populaires, ce sur quoi nous reviendrons un peu plus loin dans cet exposé.

### **Associations ouvrières, contexte légal et première cohorte de militants syndicaux**

COMME NOUS POUVONS l'observer au tableau 4, la grève des charpentiers-menuisiers de Montréal donne lieu à un foisonnement d'organisations et d'activités syndicales. Mais ce qui frappe le plus l'attention, c'est l'importance accordée aux rituels et à la discipline lors des réunions du MMMPS, dont témoignent certains comptes rendus dans les journaux montréalais de 1833 et de 1834. Disons d'abord que les membres du MMMPS ont vite pris l'habitude de tenir leurs assemblées les premiers lundis de chaque mois<sup>61</sup>, à l'hôtel Lavoy, situé en plein cœur du faubourg Saint-Laurent longtemps reconnu pour abriter un fort pourcentage de charpentiers et de menuisiers à Montréal<sup>62</sup>. Bien que les spiritueux et la bière aient coulé à flot lors de ces réunions, celles-ci se

60. *The Vindicator*, 10 mai 1833.

61. Un entrepreneur en construction se plaindra d'ailleurs du temps perdu par les ouvriers à préparer ces assemblées durant les heures de travail : « *I also know another and greater evil, and that is from the practice of journeymen holding their meeting on Monday evenings. During that day, elated with what to be done, they seize frequent opportunities to stop work and discuss the expected business of the meeting* ». Voir à ce propos : *Montreal Gazette*, 11 mars 1834.

62. Philibert Lavoy, propriétaire de l'hôtel du même nom, était un sympathisant du Parti patriote. Son établissement avait déjà servi de quartier général pour les partisans de Daniel Tracey, candidat du Parti patriote, lors de l'élection partielle dans le quartier ouest de Montréal, en 1832. L'année suivante, son auberge était devenue le lieu de réunion du mouvement citoyen visant à mettre fin au monopole des Molson et des Torrance sur la navigation à vapeur entre Montréal et Québec. Voir à ce propos : *La Minerve*, 3 juin 1833; Jackson, *L'émeute inventée*, 59.

**Tableau 4**  
**Chronologie des activités syndicales à Montréal, 1833–1834**

DATES	ACTIVITÉS SYNDICALES
29 janvier 1833	Formation du Montreal Mechanics Mutual Protecting Society (MMMPs), syndicat représentant les compagnons charpentiers-menuisiers
5 février 1833	Adoption de 7 résolutions par le MMMPs, dont un fonds de soutien pour les charpentiers-menuisiers injustement licenciés et une menace de grève en cas de refus d'application de la journée de dix heures.
8 mars 1833	Octroi de la journée de dix heures par les entrepreneurs en construction
5 avril 1833	Grève partielle des charpentiers-menuisiers du MMMPs contre les entrepreneurs récalcitrants.
6 mai 1833	Élaboration des statuts du MMMPs
15 novembre 1833	Formation de la Journeymen Tailors' Society of Montreal et création d'une bourse du travail pour les compagnons tailleurs
13 février 1834	Adoption de 9 résolutions par le MMMPs, dont un fonds de soutien pour les charpentiers-menuisiers réclamant des « gages » non payés devant les tribunaux et une menace de grève par tirage au sort
7 mars 1834	Création d'une bourse du travail pour les compagnons charpentiers-menuisiers du MMMPs
10 mars 1834	Grève générale des 145 charpentiers-menuisiers du MMMPs pour la journée de dix heures.
12 mars 1834	Formation de l'Operative Masons and Stone Cutters Society of Montreal
14 mars 1834	Formation de la Journeymen Bakers Society of Montreal.
14 mars 1834	Formation du Montreal Trades' Union, conseil central des syndicats montréalais, et adoption des statuts.
1 <sup>er</sup> avril 1834	Grève des ouvriers membres de l'Operative Masons and Stone Cutters Society of Montreal.
7 avril 1834	Formation de la Journeymen Cordwainer Society of Montreal
30 mai 1834	Grève générale des 160 ouvriers membres de la Journeymen Tailors' Society of Montreal

Sources : *Daily Advertiser* (Montréal), 3, 4 décembre 1833, 8 avril 1834; *La Minerve* (Montréal), 25 février 1833, 4 avril 1833, 27 février 1834, 17 mars 1834, 31 mars 1834, 14 avril 1834; *Montreal Gazette*, 27 mai 1834, 31 mai 1834, 7 juin 1834, 28 juin 1834; *Montreal Herald*, 29 mai 1834; *The Vindicator* (Montréal), 29 janvier, 1833, 1<sup>er</sup> février 1833, 8 février 1833, 22 février 1833, 5 avril 1833, 3 mai 1833, 3 décembre 1833, 6 décembre 1833, 25 février 1834, 7 mars 1834, 11 mars 1834, 14 mars 1834, 4 avril 1834, 15 avril 1834, 22 avril 1834, 26 mai 1834, 30 mai 1834, 30 juin 1834, 1<sup>er</sup> juillet 1834.

déroulaient la plupart du temps dans le calme et la convivialité, si l'on s'en réfère au témoignage d'un observateur :

It is only justice that the greatest order and regularity prevails among the mechanics at all these assemblies. We live immediately opposite Mr. Lavoy, and we can safely declare, that we have never heard the least disturbance, for disagreeable proceeding during the time of meeting, or on the retiring of working men from assembly<sup>63</sup>.

Aucun serment d'allégeance au MMMPS n'était requis lors de ces réunions. En revanche, la présentation de la carte de membre était obligatoire, d'autant qu'elle permettait de vérifier si son détenteur était en règle quant au paiement de ses cotisations<sup>64</sup>. La procession pacifique dans les rues de Montréal était une autre tradition que les compagnons charpentiers-menuisiers du MMMPS cherchaient à établir, que ce soit pour la présentation de doléances, voire d'un ultimatum, aux employeurs récalcitrants, que ce soit pour inciter les ouvriers n'ayant pas encore souscrit aux objectifs de l'association à joindre leur rang<sup>65</sup>. Toutefois, nul ne devait enfreindre la loi sous peine d'être expulsé du MMMPS<sup>66</sup>. C'est pourquoi on n'a observé aucune trace d'émeute, de violence ou d'un quelconque charivari de la part des charpentiers-menuisiers de Montréal durant les dix-huit mois qu'aura duré le conflit. Un lecteur du *Daily Advertiser* faisait d'ailleurs observer en tout état de cause :

We hear with pleasure that no attempts has been made to intimidate those workmen who are willing to work twelve hours. The law now permit any set of men to withhold their labour as long as they please but it does not permit them to threaten those who are another mind<sup>67</sup>.

Ce lecteur avait possiblement raison en se prononçant ainsi sur le caractère légal de la grève de 1833–1834. Il n'en reste pas moins qu'on entre dans un flou indescriptible lorsque vient le temps de définir les fondements juridiques du droit d'association au Bas-Canada. Ainsi personne ne peut dire avec certitude si les Combination Acts votés en 1799 par le Parlement britannique, en vue de criminaliser les coalitions ouvrières, ont été appliqués dans la vallée du Saint-Laurent; et, dans l'affirmative, ont-ils été abolis et remplacés par les mêmes dispositions qu'en Angleterre en 1824? À la lumière des rares poursuites judiciaires en ce domaine<sup>68</sup>, il est fort à parier que cette législation n'ait jamais eu force de loi au Bas-Canada.

63. *The Vindicator*, 14 mars 1834.

64. *La Minerve*, 27 février 1834.

65. *The Vindicator*, 8 février 1833; *La Minerve*, 27 février 1834.

66. *La Minerve*, 27 février 1834, 17 mars 1834.

67. *Daily Advertiser*, 24 mars 1834.

68. En 1815, des accusations de conspiration auraient été portées contre huit compagnons chapeliers de la ville de Québec ayant fait la grève; deux d'entre eux auraient séjourné plus d'une semaine en prison. De semblables poursuites auraient été intentées contre des compagnons cordonniers de Québec ayant déclenché un arrêt de travail en octobre 1836; dans ce cas-ci, la cause a été déclarée *nolle prosequi*. Mêmes accusations en septembre 1841, contre

Pour certains historiens, il y aurait atteinte à la liberté de commerce et à l'autorité de l'État – donc, conspiration – seulement lorsque qu'une association dont les ouvriers sont en grève encourage par la violence et l'intimidation d'autres ouvriers à se joindre à eux, ou encore, lorsqu'une telle association oblige ses membres à prêter secrètement un serment d'allégeance et à ne pas divulguer les procès-verbaux des assemblées syndicales<sup>69</sup>. Selon le droit criminel anglais, ce type d'offense était puni d'une peine pouvant aller jusqu'à sept ans d'emprisonnement, parfois même jusqu'à la déportation. D'autres historiens, plus perplexes, affirment qu'il n'y aurait aucune prohibition *générale* contre les associations dans la *Common Law* britannique, pourvu évidemment qu'elles ne fassent pas ombrage aux libertés économiques. Qui plus est, c'était l'acte lui-même qui était le plus souvent prohibé, rarement l'organisation qui le sous-tendait. Or, ce sont ces dispositions qui, selon ces historiens, auraient eu force de loi au Bas-Canada, durant les années 1830. Toutefois, même permises, ces associations n'avaient aucune existence légale, ce qui veut dire en d'autres mots qu'elles ne pouvaient pas lever de fonds<sup>70</sup>. Cela pose donc la question de la légalité des agissements du MMMPS au sujet des collectes d'argent auprès de ses membres. On sait qu'en 1833, un fonds a été constitué et administré par le trésorier de cette association pour venir en aide aux charpentiers-menuisiers « *who in endeavouring to obtain justice, may through the obstinacy of their employers, be thrown out of employ* »<sup>71</sup>. Même chose, l'année suivante, lorsqu'un fonds a été constitué par le MMMPS afin de payer les frais de justice des charpentiers-menuisiers qui tentaient de recouvrer des « gages » impayés devant les tribunaux et aussi, afin de verser une somme de dix-huit shillings par semaine aux membres qui étaient en difficulté avec leur maître ou qui étaient en arrêt volontaire de travail<sup>72</sup>. Il faut dire que le MMMPS se présentait dès sa création comme un organisme de secours mutuel dont l'objectif premier était l'avancement intellectuel et moral des ouvriers de métier par l'amélioration

---

huit compagnons peintres de Québec ayant passé aux actes. Enfin, l'année suivante, trois compagnons serruriers de Québec, d'origine allemande, auraient fait l'objet de poursuites pour conspiration et auraient été libérés sous caution une semaine plus tard. Malheureusement, on ne connaît pas les motifs et les fondements juridiques évoqués par les juges dans leurs verdicts. Voir à ce propos : BANQ, E17 (1960-01-036/1569), vol. 1, folio 12, Registre de la prison de Québec, 1813–1823; BANQ, E17 (1960-01-036/1571), vol. 3, folio 204, Registre de la prison de Québec; *Quebec Mercury*, 22 octobre 1836, 26 septembre 1841.

69. Jacques Crémazie, *Les lois criminelles anglaises : traduites et compilées de Blackstone, Chitty, Russell et autres criminalistes anglais et telles que suivies en Canada* (Québec : Fréchette et C<sup>ie</sup>, 1842), 57.

70. Jean-Marie Fecteau, « Les dangers du secret : note sur l'État canadien et les sociétés secrètes au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle », *Revue canadienne de droit et société*, 6 (1991), 96–97.

71. *The Vindicator*, 8 février 1833.

72. *La Minerve*, 27 février 1834.

de leurs conditions de travail<sup>73</sup>. On voit donc que les dirigeants syndicaux de l'époque agissaient à la limite de la légalité, profitant au maximum des zones grises de la législation, ce qui laisse supposer l'existence d'une aire indéfinie de tolérance sociale à l'endroit des activités syndicales et des actes de conspiration criminelle, suivant l'expression d'Eric Tucker<sup>74</sup>. On peut aussi présumer que d'autres expédients étaient tout autant, sinon plus efficaces, comme la constitution par les employeurs de listes noires des ouvriers appartenant à une association ouvrière ou encore le licenciement massif d'ouvriers en grève et leur remplacement par d'autres moins qualifiés.

Mais qui étaient ces militants ouvriers de la première heure? Bien que les noms des 145 charpentiers-menuisiers, membres du MMMPS, soient connus, les informations quant à leur itinéraire de vie demeurent souvent fragmentaires, voire nulles. Beaucoup d'officiers de ce syndicat préféraient conserver l'anonymat pour des raisons que l'on peut imaginer. Il arrivait parfois que quelques noms échappent à cette consigne, notamment lors de convocations d'assemblée dans les journaux montréalais. En voici quelques exemples :

- William Stroutr, président du MMMPS en 1833
- Benjamin Howard, secrétaire du MMMPS en 1833
- William Lambert, secrétaire du MMMPS en 1833
- Patrick Clarke, secrétaire du MMMPS en 1834
- Malcolm Wright, secrétaire du MTU en 1834

On sait également qu'au moins trois membres du MMMPS auraient été exclus des rangs de l'organisation syndicale en 1834 pour avoir accepté de travailler au-delà de dix heures par jour : Christopher McCaffrey, William Porch et Charles R. Cornish<sup>75</sup>. Notre quête d'informations biographiques nous a permis en outre d'établir un certain nombre de faits intéressants sur quelques compagnons charpentiers-menuisiers mêlés à la grève de 1833–1834. Ainsi, Adam Adler, membre du MMMPS, aurait été l'un des fondateurs de la Friendly Society of Carpenters and Joiners, une société de secours mutuel ayant pignon sur rue à Montréal, en 1818<sup>76</sup>. De son côté, William Stroutr, président du MMMPS, était un fidèle supporter du chef du Parti patriote, Louis-Joseph Papineau, en 1834<sup>77</sup>, alors que William Lambert, secrétaire du MMMPS, aurait été condamné vraisemblablement à vingt jours de prison pour avoir déserté, en 1817, le navire *Royal Yeoman* mouillant dans le port de Québec<sup>78</sup>. On apprend

73. *The Vindicator*, 29 janvier 1833, 1<sup>er</sup> février 1833.

74. Eric Tucker, « That Indefinite Area of Toleration : Criminal Conspiracy and Trade Unions in Ontario, 1837–1877 », *Labour/Le Travail*, 27 (printemps 1991), 15–54.

75. *Daily Advertiser*, 8 avril 1834.

76. *Canadian Courant* (Montréal), 10 avril 1818.

77. BANQ, TL19, S41, D25, Registre de scrutin de Montréal-Ouest pour l'élection de 1834.

78. BANQ, E17 (1960-01-036/1569), vol. 1, folio 67, Registre de la prison de Québec, 1813–1823.

par ailleurs qu'un militant de la base, comme Joseph Lafitière, serait né en 1805 dans la paroisse Saint-Philippe, au Bas-Canada, et qu'il aurait fait son apprentissage du métier de charpentier-menuisier auprès d'Hubert Sentenne, à Montréal, de 1823 à 1825<sup>79</sup>. Même chose pour James Tulloch, fils, qui serait né en 1807, à Québec, d'un père arrimeur, et qui aurait fait son apprentissage de 1824 à 1827, auprès de James E. Campbell, constructeur de navires à Montréal<sup>80</sup>.

Deux membres du MMMPS échappent cependant à la règle en ce qui a trait à la quantité d'éléments biographiques disponibles à leur sujet : il s'agit de Patrick Clarke et d'Ignace Rester. En ce qui concerne Patrick Clarke, nous savons qu'au moment de la grève de 1833–1834, ce dernier comptait parmi les doyens des artisans de la construction à Montréal et, à ce titre, disposait d'une grande notoriété auprès des compagnons charpentiers-menuisiers de la ville. De confession presbytérienne, Clarke s'était marié en 1808, avec Elisabeth Cazaletis, à la St. Gabriel Street Presbyterian Church de Montréal. On ne sait pas très bien à quand remonte son établissement en tant que maître charpentier-menuisier; tout ce que l'on peut dire se résume au fait qu'en 1821 ses affaires n'allaient pas très bien, puisqu'il aurait été condamné cette année-là à une courte peine d'emprisonnement pour une dette impayée de 20 £. On peut présumer que Patrick Clarke faisait partie de ce groupe de petits entrepreneurs (*unfree masters*) dont l'autonomie était gravement entamée par l'avènement du système de sous-traitance généralisé et la venue d'une nouvelle génération d'hommes d'affaires dans l'industrie de la construction à Montréal. C'est peut-être ce qui expliquerait, entre autres choses, son adhésion au MMMPS, lors de la grève des compagnons charpentiers-menuisiers en 1833 et 1834. Très tôt élu secrétaire de l'organisme, Clarke entretiendra une correspondance avec ses homologues de York et de Kingston, dans le Haut-Canada, pour les tenir informés des activités du MMMPS. Mais Patrick Clarke est surtout reconnu pour avoir institué une bourse du travail à l'hôtel Lavoy, en mars 1834, où les entrepreneurs en construction pouvaient venir s'approvisionner en main-d'œuvre aux conditions fixées par le MMMPS. Une fois la grève terminée, l'atelier que possédait Clarke, rue Saint-Jacques, à Montréal, fera l'objet d'une campagne de boycottage de la part des partisans tories, compte tenu de son soutien aux 92 Résolutions et de son appui à la campagne de Louis-Joseph Papineau lors de l'élection dans le quartier ouest de Montréal, en 1834. L'année suivante, à l'occasion du banquet annuel de la Saint-Patrick, offert par l'association Hibernian Benevolent Society, il portera un toast au succès des syndicats : « *May they be united and without enemies.* » Tout porte à croire

79. BANQ, Minutiers des notaires du Québec, N.-B. Doucet, 21 avril 1823.

80. BANQ, CM1/F1, Recensement de la paroisse Notre-Dame de Québec, 1818; BANQ, Minutiers des notaires du Québec, R. O'Keefe, 8 août 1825.

que Patrick Clarke s'est éclipsé par la suite, puisqu'on perd sa trace à Montréal, après 1837<sup>81</sup>.

De son côté, Ignace Rester serait né à Montréal en 1798. Vers 1822, il aurait épousé Marie-Louise Comte, et de leur union seraient nés cinq enfants. On ne connaît pas vraiment le lieu et les circonstances ayant permis à Ignace Rester de faire l'apprentissage du métier de charpentier-menuisier. On sait par contre qu'il comptait parmi les six compagnons engagés en 1820 par le maître menuisier Antoine Côté – lequel était aussi sous-traitant de l'entrepreneur Charles-Simon Delorme – pour ériger diverses résidences bourgeoises à Montréal. Six ans plus tard, on le retrouvait à la tête d'une petite équipe d'ouvriers, à titre de contremaître de chantier pour le compte du constructeur montréalais Édouard Gravel. Partisan du candidat patriote Daniel Tracey lors de l'élection dans Montréal-Ouest, en 1832, il aurait déposé une caution de 10 £ pour la libération du charpentier Daniel Ryan accusé d'assaut contre le constable William Farquhar durant la tenue du scrutin. Il faut dire que Rester était alors un citoyen bien en vue, au sein de la bonne société, étant donné sa position de grand juré à la Cour du banc du roi de Montréal. Lorsque la grève des compagnons charpentiers-menuisiers éclatera en 1833, il deviendra immédiatement membre du MMMPS. On ne lui connaît pas de titre officiel au sein de ce syndicat, mais on peut supposer que sa fonction de contremaître de chantier ait pu favoriser un certain nombre d'adhésions au MMMPS. Pour le reste, mentionnons que Rester travaillera à son compte à partir de 1838. Il quittera Montréal au milieu des années 1840 pour s'installer à Saint-Hyacinthe et y exercer la profession d'architecte. Ignace Rester serait décédé à Québec, le 11 mars 1871, à l'âge de 73 ans<sup>82</sup>.

## **Extension de la grève à d'autres métiers : le cas des tailleurs, des cordonniers, des maçons et des boulangers de Montréal**

LES COMPAGNONS TAILLEURS formaient sans aucun doute le plus important contingent d'ouvriers à se joindre au mouvement d'effervescence sociale pour la

81. BANQ, CE 601, S126, Registre de l'état civil du Québec, St. Gabriel Street Presbyterian Church; BANQ, TL 19, S41, D25, Registre de scrutin de Montréal-Ouest pour l'élection de 1834; Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec, *Journaux de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada, 1827–1828*, annexe M, p.p. 14 et 28 ; *The Vindicator*, 25 février 1834, 7 mars 1834, 25 mars 1834, 16 décembre 1834, 20 mars 1835, 4 août 1835, 3 janvier 1837, 16 mai 1837.

82. BANQ, CE 601, S51, Registre de l'état civil du Québec, église Notre-Dame de Montréal, 26 août 1823, 29 septembre 1840; BANQ, Minutiers des notaires du Québec, N.-B. Doucet, 17 avril 1820, 13 février 1826, 3 mars 1828; BANQ, TL 19, S41, D24, Registre de scrutin de Montréal-Ouest pour l'élection de 1832 et 1834; BANQ, CE 301 S22, Registre de l'état civil du Québec, église Saint-Roch de Québec, 13 mars 1871; LAC/BAC, RG 4, B19, vol. 2–6, District of Montreal, List of Persons Qualified to Serve as Jurors, 1832–1835; LAC/BAC, RG 31 A1, Recensements de 1831 et de 1851, Listes nominatives; Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec, *Journaux de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada, 1832–1833*, annexe M, p. 47; *Montreal Directory*, 1842–1844; *Daily Advertiser*, 8 avril 1834.

journée de dix heures, amorcé par les charpentiers-menuisiers de Montréal en 1833–1834. Il faut dire que ces ouvriers du vêtement s'étaient déjà dotés en 1823 d'une société de secours mutuel et qu'ils avaient été à l'origine, en 1830, d'une immense manifestation qui avait tourné à l'émeute dans les rues de Montréal. Ils manifestaient alors contre la présentation de la pièce de théâtre *Billy Button* dont le contenu ridiculisait le personnage d'un tailleur dans l'exercice de son métier<sup>83</sup>. Or, trois ans plus tard, ces mêmes ouvriers revenaient à la charge, considérant que leur métier était en proie à un laisser-aller de plus en plus malsain pour leur avenir. Pour ce faire, ils se sont regroupés en association, la *Journeyman Tailors' Society of Montreal*, et ont mandaté un comité de sept membres pour obtenir le consentement des maîtres en vue de réformer certaines pratiques ayant cours dans l'industrie du vêtement. La clef de voûte d'un tel projet reposait sur la création d'une bourse du travail (*house of call*) qui, selon ses protagonistes, permettrait de contrôler l'offre de main-d'œuvre – aussi bien sur le plan quantitatif que qualitatif – en fonction des besoins de l'industrie. Un tel bureau de placement syndical aurait l'avantage, disait-on, de contrer l'inexpérience des ruraux venus travailler en ville, dans l'art de couper et de coudre les tissus. On soulignait au passage les effets bénéfiques que de pareilles institutions avaient eus à Londres, peu de temps auparavant<sup>84</sup>. Mais voilà que les compagnons tailleurs allaient devoir affronter certains maîtres boutiquiers qui se refuseront à admettre toute entrave à leur droit de gérance en matière d'embauche. C'est le cas, entre autres, de la firme Bax & Co. qui aurait licencié ses douze ouvriers en novembre 1833, soit peu de temps après la formation de la *Journeyman Tailors' Society of Montreal*<sup>85</sup>. On peut d'ailleurs se demander si l'incendie criminel survenu deux mois plus tard aux ateliers de la Bax & Co. n'avait pas un quelconque lien avec ces mises à pied<sup>86</sup>. Quoi qu'il en soit, les tensions reprendront de plus belle à la fin du mois de mai 1834, lorsque 160 compagnons tailleurs exigeront de leur employeur une augmentation de salaire et une reconnaissance de leur bourse du travail<sup>87</sup>. Plusieurs d'entre eux dénonceront du même souffle la concurrence déloyale que le travail des femmes infligeait à leur métier. En effet, à cause de la difficulté à trouver de la main-d'œuvre masculine prête à travailler à leur condition, certains maîtres d'atelier avaient commencé depuis peu à embaucher des ouvrières

83. *Montreal Herald*, 11 janvier 1823; *La Minerve*, 19 juillet 1830; *Montreal Gazette*, 22 juillet 1830.

84. *The Vindicator*, 3 décembre 1833; *Daily Advertiser*, 3 décembre 1833, 4 décembre 1833.

85. *Daily Advertiser*, 15 novembre 1833.

86. À cet effet, la compagnie Quebec and Alliance Assurance et les propriétaires de l'entreprise offriront respectivement une récompense de 1 000 \$ et de 400 \$ à toute personne qui permettrait d'appréhender le ou les auteurs d'un tel acte criminel. Voir à ce propos : *Daily Advertiser*, 3 février 1834.

87. *La Minerve*, 26 mai 1834.

—————

On nous informe que les compagnons tailleurs de cette ville ont formé une coalition pour obliger les maitres tailleurs à hausser leurs gages. Les principaux de ces derniers, et entre autres, MM. Boulanget, Gibb et Cie, Snaith, Kollmyer, Ward, Adams, ont refusé de se soumettre à cette demande : les compagnons dont le nombre se monte à plus de 160, ont été congédiés et se trouvent maintenant sans ouvrage.

—————

**Figure 4 : Licenciement massif des compagnons tailleurs en grève, 1834.**

Source : *La Minerve* (Montréal), 26 mai 1834 – Domaine public.

semi-qualifiées pour fabriquer des vestes légères et des pantalons<sup>88</sup>. Forts de l'appui du Montreal Trades' Union, les compagnons tailleurs déclenchèrent un arrêt de travail généralisé. Leurs efforts furent vite récompensés, car au moins cinq employeurs souscrivirent à leurs demandes<sup>89</sup>. Mais, cela était sans compter les huit plus importants marchands tailleurs de Montréal, dont les patriotes Joseph Boulanget et James Ward, qui, une fois coalisés, s'empressèrent de congédier leurs employés, afin de tuer dans l'œuf ce mouvement de grève [FIGURE 4]. Tout porte à croire, cependant, que ces entreprises de confection n'étaient pas au bout de leur peine, puisqu'on retrouvait encore au début du mois de juillet des offres d'embauche de compagnons tailleurs dans les journaux montréalais, ce qui laisse entendre certaines difficultés de la part des employeurs à remplacer le personnel licencié<sup>90</sup>. On ne connaît pas vraiment le sort de ces tailleurs ostracisés en raison de leur militantisme, mais on peut supposer qu'ils ont pris la route afin de reconstruire leur existence dans d'autres villes d'Amérique du Nord.

De leur côté, un groupe de douze compagnons cordonniers organisait au début du mois d'avril 1834 une assemblée réunissant toutes les branches de la cordonnerie, en vue de remédier à la « *unprecedented depression under which we labor* » et de prendre en considération les mesures nécessaires à

88. *Montreal Herald*, 29 mai 1834.

89. Ceux-ci étant : Moses Douglas, George Fax, Joseph McKay, John Miller et James Thompson. Voir à ce propos : *The Vindicator*, 30 mai 1834.

90. *The Vindicator*, 1<sup>er</sup> juillet 1834.

adopter dans l'intérêt général du métier. Ces échanges auraient conduit à la formation de la *Journeyman Cordwainers Society of Montreal*, dont le mandat était d'en arriver à une coopération cordiale avec les propriétaires d'atelier<sup>91</sup>. Peu d'indices laissent croire, dans ce cas-ci, à des tensions semblables à celles rencontrées par les compagnons tailleurs auprès de leurs patrons. Au contraire, des augmentations salariales auraient été consenties volontairement par les maîtres cordonniers, si l'on s'en tient à la décision de treize d'entre eux de ne plus faire crédit à leurs clients « *owing the high wages paid to journeymen* »<sup>92</sup>.

Lors d'une assemblée tenue au mois de mars 1834, alors que la grève des compagnons charpentiers-menuisiers de Montréal battait son plein, les maçons et tailleurs de pierre adoptaient une résolution en vertu de laquelle aucun homme ne devait accepter de travailler au-delà de dix heures par jour, après le 1<sup>er</sup> avril. On décida également que quelque chose de plus devait être fait pour mettre à exécution, le cas échéant, cette menace de grève et pour garantir le bien-être des travailleurs : la mise sur pied d'une association bientôt connue sous le nom de *Operative Masons and Stone Cutters Society of Montreal*<sup>93</sup> et son rattachement au *Montreal Trades Union*. On ne connaît pas l'issue des revendications de ces ouvriers. En revanche, ce court épisode montre à quel point les premiers syndicats résultaient généralement de la mise à exécution d'un projet de grève, plutôt que l'inverse<sup>94</sup>.

L'action militante des compagnons montréalais aura aussi des échos jusqu'à Québec, puisqu'en mai 1834 se tiendra une assemblée d'ouvriers issus de divers horizons, en vue de former un conseil central semblable au *Montreal Trades Union*. Selon toute vraisemblance, cette tentative de fonder un syndicat interprofessionnel grâce à l'initiative d'un certain John Teed, maître tailleur de Québec, aurait attiré peu d'intéressés et aurait suscité de vives critiques de la part des notables de la Capitale<sup>95</sup>.

91. *The Vindicator*, 4 avril 1834.

92. *Montreal Gazette*, 7 juin 1834. Ce syndicat refera surface en 1839 à la suite de multiples différends avec les maîtres cordonniers. Voir à ce propos : *Montreal Transcript*, 16 avril 1839, 20 avril 1839, 14 mai 1839, 9 juillet 1839, 3 septembre 1839.

93. *The Vindicator*, 11 mars 1834, 14 mars 1834, 15 avril 1834, 22 avril 1834. Un autre syndicat des tailleurs de pierre verra le jour à Montréal, en 1837. Voir à ce propos : *La Presse* (Montréal), 17 juin 1913, 17; Jacques Rouillard, *Histoire du syndicalisme québécois* (Montréal : Boréal, 1989), 17.

94. Au même moment, les compagnons boulangers se réunirent pour former la *Journeyman Bakers Society of Montreal*. Rien n'indique une quelconque participation de ces ouvriers à une action collective. Toutefois, en avril 1836, ceux-ci feront la grève pendant quelques jours. Voir à ce sujet : Bryan Palmer, *Working-Class Experience : The Rise and Reconstitution of Canadian Labor, 1800–1980* (Toronto : Butterworth & Co., 1983), 301.

95. *The Vindicator*, 2 mai 1834; *Quebec Mercury* 3 mai 1834, 10 mai 1834; *Quebec Gazette*, 10 mai 1834.

## Libéralisme vs le bien commun : deux discours en quête de légitimité

CE QUI EST PEUT-ÊTRE le plus fascinant dans la grève générale des compagnons charpentiers-menuisiers de Montréal en 1833–1834, c'est qu'elle s'apparente à une guerre de positions intellectuelles et culturelles entre deux groupes sociaux en devenir, aspirant à l'hégémonie idéologique au sein de la société civile. Tous les discours entendus durant ces événements nous révèlent une architecture complexe de perceptions et de visions, comme si la nouvelle bourgeoisie d'entrepreneurs et les ouvriers de l'industrie montréalaise de la construction cherchaient chacun de leur côté, par une prise de parole, à imprimer une prééminence morale au sein des institutions de la société civile (presse, partis politiques, associations citoyennes, etc.). On aura compris que le monde des entrepreneurs-architectes et la communauté des artisans dont il est question ici ne sont pas conçus comme des entités uniquement économiques, mais aussi comme des constructions socioculturelles en quête de légitimité<sup>96</sup>.

### *Peur du peuple et promotion des libertés économiques chez les élites*

Tout au long de la grève des compagnons charpentiers-menuisiers montréalais, les entrepreneurs en construction utiliseront différents moyens afin de s'assurer l'appui de l'opinion publique et l'alliance de divers groupes sociaux. Ils prendront également prétexte de ce conflit pour imposer une vision consensuelle du nouvel ordre social en gestation.

C'est ainsi qu'une coalition de 24 maîtres de chantier et propriétaires d'atelier tentera dans un premier temps de minimiser le mouvement de grève des ouvriers. Ceux-ci prétendaient alors que seule une minorité de compagnons (sur les 145 que comptait le MMMPS) approuvait la conduite de leur syndicat :

Nous trouvons d'après nos tableaux comparatifs des compagnons maintenant employés que la désaffection n'est ni unanime, ni aussi générale qu'il avait été supposé; sur quatre-vingt-dix

96. Derrière cette approche, on reconnaît l'empreinte du concept d'hégémonie tel que défini par le penseur et philosophe marxiste Antonio Gramsci (1891–1937) et tel qu'il est repris plus tard par un courant humaniste s'étant développé au sein du Parti communiste de Grande-Bretagne, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Contrairement au concept de domination de classe qui sous-entend le recours à la coercition et aux conflits permanents, la notion complémentaire d'hégémonie renvoie à une forme de leadership moral et intellectuel exercé par une classe d'individus désireuse d'asseoir son autorité; ce faisant, elle implique la recherche d'un certain consentement au sein de la société civile et une capacité de la part des protagonistes à élaborer des compromis avec d'autres groupes sociaux à l'intérieur d'un bloc historique. Il s'agit en fait d'une révolution silencieuse, qui s'opère dans le temps long, des processus économiques et de la construction des appareils étatiques. En d'autres mots, nous aurions affaire, dans ce cas-ci, à un système de croyances et de présomptions qui aspire dans un même élan à représenter des valeurs universelles d'avancement de la société et à légitimer des relations de pouvoir et de propriété au nom du « *common sense* ». Voir à ce propos : Antonio Gramsci, *Selections from the Prison Notebooks* (New York : International Publishers, 1971), 280–285; Chantal Mouffe, « Hegemony and Ideology in Gramsci » dans Chantal Mouffe, dir., *Gramsci and Marxist Theory* (Londres : Routledge & Kegan Paul, 1979).

hommes de la Société qui sont maintenant à l'ouvrage, il y en a que vingt-cinq qui n'aient pas témoigné leur mécontentement de la Société, et qui ne soient pas satisfaits de continuer à travailler jusqu'au premier avril, et suivant qu'ils s'y étaient engagés verbalement<sup>97</sup>.

Ces entrepreneurs affirmaient en outre qu'ils pouvaient très bien se passer de cette minorité d'ouvriers insoumis prêts à abandonner leur ouvrage et que, de toute manière, ces derniers consentiraient tôt ou tard à offrir leurs services comme auparavant et sans opposition, à raison de onze heures et plus par jour. On laissait même entendre que ces quelques agitateurs d'origine britannique ne parviendraient pas à imposer leur *projet intempestif* à une majorité de compagnons, pour la plupart canadiens-français<sup>98</sup>, ce qui était partiellement faux, puisque déjà 16 % des membres du MMMPS appartenaient à ce groupe ethnique.

Dans un deuxième temps, les maîtres de chantiers montréalais agitaient le spectre des classes dangereuses pour mettre en garde la population contre le mouvement des compagnons charpentiers-menuisiers en 1833 et 1834. C'est ainsi qu'ils accueillaienent avec méfiance les efforts de leurs subalternes en vue de se coaliser au sein du MMMPS. On allait jusqu'à dire que ce type de société constituait la pire des démocraties, compte tenu que son pouvoir était fondé sur l'outrage, et son action, sur la tyrannie. Pour ces entrepreneurs montréalais du secteur de la construction, la conduite des compagnons, en se coalisant, ne pouvait que leur attirer des blâmes du public et ainsi causer la ruine du métier en général<sup>99</sup>. On stigmatisait entre autres le MMMPS pour sa propension à la terreur et à l'intimidation, lors de la grève de 1833–1834 :

Un tel corps d'hommes ne peut être considéré propre à exécuter ce qu'ils ont entrepris, et qu'il n'est guère probable qu'ils se comporteront toujours avec ordre et décence; ils sont donc *dangereux* pour la paix et la sureté des citoyens; ils ont déjà essayé par des menaces combinées de forcer des hommes paisibles à laisser leur emploi<sup>100</sup>.

En fait, ce discours entretenait l'idée d'une animalité des classes populaires urbaines, voire le mythe fort répandu dans les pays occidentaux d'une classe barbare et immorale de hors-la-loi, comme si le crime était l'apanage d'une certaine classe sociale au lieu d'être une virtualité inscrite au cœur des hommes<sup>101</sup>. Qui plus est, ce nouveau patronat croyait faire preuve de moralité en allongeant les heures de travail puisque, selon ses représentants, cela permettait de maintenir l'ordre et la prospérité, tout en annihilant l'indolence et les comportements illicites, selon le principe de la rédemption par le travail.

97. *La Minerve*, 6 mars 1834.

98. *La Minerve*, 31 mars 1834.

99. *La Minerve*, 6 mars 1834; Edward C. Tugnell, *Character, Object and Effects of Trades' Unions* (Londres : Ridgeway & Sons, 1834), 125.

100. *La Minerve*, 6 mars 1834.

101. Michel Foucault, *Surveiller et punir : naissance de la prison* (Paris : Gallimard, 1975), 280, 291.

Curieusement, on ne questionnait jamais les méthodes utilisées par les employeurs lors des grèves. À l'instar d'Adam Smith, on semblait accorder une légitimité naturelle aux coalitions patronales. Même s'il y avait conspiration entre les maîtres pour empêcher la hausse du prix du travail, augmenter les heures de travail ou encore dresser des listes noires d'ouvriers indésirables, cette attitude, disait-on, faisait partie de l'ordre naturel des choses. Les maîtres étant en plus petit nombre et mieux éduqués, il leur était plus facile de s'entendre de façon rationnelle et, ce faisant, ils ne risquaient pas de troubler la quiétude du public<sup>102</sup>.

Signalons enfin que ces nouveaux maîtres de l'industrie montréalaise de la construction trouvaient dans l'idéologie du libre marché l'occasion d'en finir avec les entraves érigées par l'économie morale d'Ancien Régime qui, selon eux, empêchaient le plein épanouissement de l'entrepreneuriat capitaliste. Pour les tenants de ce libéralisme, le mot liberté équivalait à ce que le philosophe Jürgen Habermas désignait comme « l'absence d'entrave à l'autonomie de chacun dans une société entendue au sens purement économique »<sup>103</sup>. Pas étonnant, dans de telles circonstances, que les architectes et entrepreneurs montréalais de la construction se soient opposés de façon véhémement au MMMPS qui plaçait pour un juste salaire et un meilleur contrôle de l'offre de travail dans les chantiers et les ateliers. Pour cette nouvelle génération d'employeurs, les ouvriers « à gages » ne pouvaient estimer correctement le prix de leur labeur; seul le maître pouvait le faire grâce à sa connaissance de l'état concurrentiel des marchés au-dedans et au-dehors de son entreprise. À leurs yeux, les membres des classes laborieuses n'étaient que des marchandises interchangeables, au même titre que la terre et la monnaie :

Nous savons que la compensation pour le travail ne peut être gouvernée que par la quantité d'ouvrage et le nombre d'ouvriers compétents pour le faire; c'est comme les articles du marché, et cela doit se gouverner en conséquence<sup>104</sup>.

To attempt to fix either prices or wages in any other way than by free bargain between the purchaser and the seller, or the employer and the labourer, is nothing else than to fight against a law of nature<sup>105</sup>.

Il y avait donc un équilibre naturel des prix qu'on ne pouvait modifier artificiellement, sans que cela n'affecte tôt ou tard le bien-être matériel du public en général. Force est de constater que le pouvoir quasi magique de la

102. Francis Dupuis-Déri, *La peur du peuple : agoraphobie et agoraphilie politiques* (Montréal : Lux Éditeur, 2016), 260–261.

103. Jürgen Habermas, *L'intégration républicaine* (Paris : Fayard, 1998), 120, cité par Julien Gauthier-Mongeon ; « Le financement politique aux États-Unis sous la loupe d'Habermas », *Le Devoir* (Montréal), 29 octobre 2016.

104. *La Minerve*, 31 mars 1834.

105. « Trades' Unions », *Companion to the Newspaper* (Londres), 1<sup>er</sup> décembre 1833, 178.

*main invisible* exerçait déjà une certaine influence auprès d'une nouvelle élite montante de la société montréalaise.

### ***Une réponse ouvrière aux accents républicains***

On sait à quel point, comme nous l'avons vu plus haut, le discours dominant qui associait les classes laborieuses aux classes dangereuses a hanté l'imaginaire collectif des sociétés nord-atlantiques, durant la première moitié du 19<sup>e</sup> siècle. Or, cette perception négative d'autrui a forcé les ouvriers de métier (en l'occurrence, les compagnons) à se distinguer du monde de la criminalité et de la « petite canaille » et à développer un discours positif autour de la notion de dignité<sup>106</sup>, lequel mêlait tout à la fois les coutumes artisanales, les capacités créatrices, les savoir-faire, la culture et les valeurs de progrès véhiculés par ces ouvriers. Ne disait-on pas des ouvriers qualifiés et des artisans indépendants qu'ils étaient les mandataires du progrès technique et de la nouvelle civilisation industrielle en gestation?

La croyance en *l'idéologie du producteur* constituait un autre élément fondateur de la pensée ouvrière durant les années 1830. Celle-ci reposait sur une ancienne conviction en vertu de laquelle il existait un sens du destin commun et une unité d'intérêts entre les compagnons et les maîtres artisans, devant les méfaits des monopoles, des spéculateurs et des banques<sup>107</sup>. Dans un monde où l'on percevait encore la richesse sociale comme une donnée fixe qu'il convenait de redistribuer selon le statut de chacun dans la société, le compagnon ne se percevait pas vraiment comme un ouvrier salarié, mais plutôt comme un individu inscrit dans une phase transitoire de l'existence devant l'élever à la position de maître artisan. Mais voilà que des fissures commençaient à se manifester dans les relations de fraternité et de mutualité bienveillante entre les maîtres et les compagnons charpentiers-menuisiers à

106. Cette quête de respectabilité, comme élément central de la culture ouvrière et du discours de protestation populaire, est un thème récurrent dans l'historiographie d'inspiration « thompsonian » des mouvements sociaux au 19<sup>e</sup> siècle, tant en Angleterre qu'au Canada. Voir à ce sujet : Nicholas Roger, *Crowds, Culture and Politics in Georgian Britain* (Oxford, Angleterre : Clarendon Press, 1998); Malcolm Chase, *Chartism : A New History* (Manchester, Angleterre : Manchester University Press, 2007); Bryan D. Palmer, *A Culture in Conflict : Skilled Workers and Industrial Capitalism in Hamilton, Ontario, 1860-1914* (Montréal et Kingston : McGill-Queen's University Press, 1979); et Dan Horner, *Taking the Streets : Crowds, Politics and Identity in Mid-Nineteenth Century Montreal*, thèse de doctorat. York University, Toronto, 2010.

107. On reconnaît ici cette sacralisation des vertus des classes productrices ayant donné naissance à l'idéal de *démocratie industrielle* durant la période « jacksonian » aux États-Unis. On pourrait aussi faire un parallèle avec la doctrine de Saint-Simon qui, à la même époque, voyait dans le savoir-faire artisanal et les techniques industrielles un moyen de redonner une place prépondérante aux producteurs contre les classes oisives tout en récusant la violence et la révolution. Voir à ce sujet : Wilentz, *Chants Democratic*, chap. 11 et 13; François Jarrige, *Techno-critiques : du refus des machines à la contestation des technosciences* (Paris : La Découverte, 2016), 125.

Montréal, lors de la grève de 1833–1834. Dans les chantiers publics de grande envergure où s'étaient installés depuis peu une rationalisation du travail et de nouveaux procédés disciplinaires, les ouvriers de métier se voyaient pour la première fois pris au piège du phénomène de *l'éternel compagnonnage*, avec pour conséquence de verrouiller leur chance d'accéder un jour au statut de maître, et de transformer leur état en celui de travailleur salarié, sans protection, au sein d'un libre marché du travail.

Cette transformation de l'environnement socio-économique qui touchait une partie de l'industrie montréalaise de la construction sera interprétée par les compagnons charpentiers-menuisiers comme un bris de contrat moral les liant à leur employeur<sup>108</sup>. Ce faisant, ils seront de plus en plus nombreux à faire la distinction entre les maîtres *loyaux* à leurs employés et les maîtres *arrivistes* (*fat task masters*) qui amassent de grandes fortunes en reniant les règles et les coutumes du monde artisanal. C'est d'ailleurs pour contrer la montée de ces nouveaux mercenaires *arrivistes* que les compagnons charpentiers-menuisiers vont se regrouper en syndicat et inviter les maîtres *loyaux* à se joindre à eux.

Sentant leur métier de plus en plus menacé par la nouvelle logique marchande mise de l'avant par un groupe restreint d'oligarques capitalistes durant les années 1830, les compagnons charpentiers-menuisiers élaboreront un discours d'inspiration républicaine basé sur la dénonciation des privilèges sociaux et sur la préservation du bien commun. Dans un certain sens, cette idée encore vague de *républicanisme ouvrier* fera écho à l'esprit du temps animé par le mouvement patriote du Bas-Canada, mais on y retrouvera aussi des éléments spécifiques propres aux classes populaires urbaines. Quatre éléments-clés semblent définir ce nouvel idéal ouvrier.

Ce qui frappe de prime abord dans le discours des compagnons charpentiers-menuisiers de Montréal, c'est ce sentiment de trahison quant aux règles de l'équité naturelle des parties contractantes<sup>109</sup>, lequel sentiment leur confèrera un droit de contester l'autorité de certains maîtres, en même temps qu'un droit d'exiger la révocation ou le boycottage des plus intransigeants d'entre eux.

Le second élément a beaucoup à voir avec l'attachement des compagnons pour la petite propriété, qu'ils percevaient comme un prérequis à la reconnaissance et à l'estime des membres de leur communauté, son accès étant vu comme l'expression de l'idéal républicain de *l'égalité des citoyens* et comme un antidote à la concentration excessive de biens par une minorité

108. Nous entendons par contrat moral une sorte de convention parallèle au contrat légal, qui s'exprime par la coutume et par un dialogue de résistance et d'accommodements entre maîtres et compagnons, sur ce qui peut être considéré par les deux parties comme des conditions acceptables de travail. Voir à ce sujet : Thompson, *Customs in Common*, 85–86; Carolyn Podruchny, « Unfair Masters and Rascally Servants? Labour Relations Among Bourgeois, Clerks and Voyageurs in the Montreal Fur Trade, 1780–1821 », *Labour/Le Travail*, 43 (printemps 1999), 47, 49–50.

109. Alexander Gorrie, *A Synopsis of the Laws of Letting and Hiring or the Contract of Lease, in Lower Canada* (Montréal : Lovell and Gibson, 1848), 5.

d'individus<sup>110</sup>. Fait non négligeable, la propriété permettait à son détenteur de participer à la vie politique dans la cité.

La valorisation de l'autonomie civique du producteur constitue le troisième volet du *républicanisme ouvrier*. Aux dires des compagnons charpentiers-menuisiers de Montréal, les longues journées de travail les privaient d'abord de leur droit à l'instruction, source d'avancement social; du même coup, cela les empêchait de libérer du temps pour la chose publique, source d'émancipation politique. Ne disait-on pas que travailler soixante-douze heures par semaine faisait en sorte que ces ouvriers du bâtiment « *[had] very little time to take up the newspaper or any literary work to improve [their] mind and expand [their] ideas* »<sup>111</sup>? Ne proclamait-on pas également que les journées interminables de travail « *[were] injurious to health, as well as an abridgment of our rights and liberties, as Free born subjects* »<sup>112</sup>?

Dernier élément-clé de ce nouvel idéal républicain, et sans doute le plus rassembleur de tous : la volonté de mettre fin aux privilèges aristocratiques des classes oisives instaurés par une petite clique d'architectes et d'entrepreneurs montréalais, alliés aux membres du Conseil législatif du Bas-Canada. Ainsi, dès 1833, les compagnons charpentiers-menuisiers de Montréal ne cacheront pas leur ambition d'établir une société « *which [would be] a death blow to the aristocratic principles of the architects and builders of Montreal, [...] their sole object being the emancipation of the mechanics from that oppressive chain by which they have been so long fettered* »<sup>113</sup>. Ces propos visaient en fait à dénoncer un système de patronage particulièrement bien rodé, lequel reposait sur les faveurs de l'État pour l'octroi de contrats relatifs à la construction de bâtiments publics<sup>114</sup> et sur le soutien des institutions bancaires pour l'obtention d'avance en argent.

110. En ce sens, il convenait de réglementer et d'imposer des limites au droit de propriété pour en permettre l'accès à un plus grand nombre. On voit ici que cette relecture ouvrière du républicanisme se distinguait des idéaux du Parti patriote, dans la mesure où l'on essayait d'étendre la notion politique de *citoyens égaux* à la sphère économique et sociale.

111. *The Vindicator*, 1<sup>er</sup> février 1833.

112. *The Vindicator*, 8 février 1833.

113. *The Vindicator*, 10 mai 1833.

114. Mentionnons, que les Canadiens français, parmi lesquels on retrouve plusieurs artisans indépendants issus du monde de la construction, ne recevaient alors que 1 % des contrats publics attribués par le gouvernement bas-canadien. En outre, Pierre Rocheblave, commissaire pour l'érection de la nouvelle prison commune de Montréal, de 1831 à 1834, de même que George Moffat et Horatio Gates, commissaires pour l'édification du marché Sainte-Anne à Montréal, de 1832 à 1834, étaient tous les trois membres du Conseil législatif et entretenaient des rapports étroits avec la petite élite d'architectes-entrepreneurs anglo-saxons de la ville. Voir à ce sujet : *Montreal Gazette*, 19 février 1831, 2 avril 1832; BANQ, Almanach de Québec, 1833, 40; BANQ, Almanach de Québec 1834, 42; Peter Gossage et J. I. Little, *Une histoire du Québec : entre tradition et modernité* (Montréal : Hurtubise, 2015), 109.

Il convient toutefois de souligner que cette idée encore vague de *républicanisme ouvrier* présentait certaines carences au point de vue narratif et ne s'apparentait d'aucune manière aux idéaux de *république sociale* que nourrissaient les Jacobins à l'époque de la Révolution française. Il faut plutôt y voir les premiers signes d'un décrochage avec le républicanisme strictement politique du Parti patriote, même si certaines des revendications anti-oligarchiques et anti-monopoles des ouvriers s'apparentaient à celle du mouvement réformiste des Patriotes<sup>115</sup>.

### **L'ubiquité du politique chez les ouvriers en grève**

ON AURAIT TORT DE SOUS-ESTIMER le rôle du politique dans la formation de la classe ouvrière, notamment durant les années d'agitation ayant précédé les Rébellions de 1837–1838 au Bas-Canada. On oublie trop souvent que de nombreuses actions syndicales du monde ouvrier ont une connotation politique<sup>116</sup> en même temps que l'expérience démocratique et nationalitaire des ouvriers enrichit considérablement leur identité<sup>117</sup>. On sait d'ores et déjà que tout mouvement social peut offrir la possibilité d'explorer de nouvelles pratiques politiques et permettre aux membres des classes subalternes de développer leurs capacités dirigeantes. Une fois le processus mis en marche, cela a aussi pour effet de fabriquer de nouveaux codes culturels, de transformer moralement les hommes et de créer les conditions d'une contre-hégémonie au plan superstructurel.

Au cours de la grève des charpentiers-menuisiers de Montréal, il y a eu, durant un court laps de temps, un saut qualitatif dans un espace politique inédit. Trois exemples suffiront à illustrer ce propos.

#### ***L'apprentissage de la vie démocratique***

Mentionnons d'emblée que le Montreal Trades' Union, cette nouvelle entité interprofessionnelle créée en 1834 sous l'initiative des charpentiers-menuisiers, des tailleurs de pierre, des maçons et des tailleurs d'habits de Montréal, aura

115. Pour plus de détails sur les points de convergence et les points de divergence entre le monde ouvrier et le mouvement patriote, à propos de l'idéal républicain, voir : Robert Tremblay, « Artisans et ouvriers à l'époque des revendications démocratiques et nationalistes du Parti patriote dans le Bas-Canada, 1832–1838 : un rendez-vous manqué avec l'histoire ? », *Bulletin d'histoire politique*, 27, n°2 (hiver 2017), 146–171.

116. Ainsi, les luttes des compagnons charpentiers-menuisiers de Montréal pour l'obtention d'un juste salaire, en 1833–1834, visaient non seulement à assurer la subsistance des ménages ouvriers, mais aussi à garantir les conditions d'éligibilité pour voter aux élections et exercer la fonction de juré dans les cours de justice.

117. Voir à ce sujet : Edward P. Thompson, « The Agenda for Radical History », *Critical Inquiry*, 21 (hiver 1995), 199–204; Robert Tremblay, « *The Making ...* dans les eaux troubles de l'historiographie québécoise : réception hésitante d'un livre en avant de son temps », *Labour/Le Travail*, 72 (automne 2013), 233–240.

été pour un grand nombre d'ouvriers un lieu privilégié d'initiation aux règles de la démocratie participative en même temps qu'un vaste chantier d'éducation civique. Les statuts de cette organisation seront d'ailleurs très explicites à cet égard. Ainsi, l'assemblée générale de ce syndicat sera souveraine et aura le pouvoir d'élire chaque année son président et son vice-président de même qu'un secrétaire et un trésorier. Chaque corps de métier affilié au Montreal Trades' Union aura l'obligation d'envoyer deux délégués au sein du conseil central, lequel veillera à ce que les décisions votées en assemblée soient exécutées, tout en étant prêt à réagir en cas de besoin. Ce conseil, dont sept membres suffiront pour former un quorum, sera en tout temps responsable vis-à-vis de l'assemblée générale envers laquelle il devra faire un rapport régulier de ses procédés. Fait intéressant, la totalité des délégués au conseil devront se retirer chaque mois pour faire place à de nouveaux membres, question d'éviter les malversations financières et de permettre la participation du plus grand nombre de personnes aux rouages administratifs du pouvoir<sup>118</sup>. Force est de constater le potentiel créatif de tels mouvements sociaux en matière de gouvernance.

### ***Le respect de l'état de droit***

Tout au long de la grève des compagnons charpentiers-menuisiers de Montréal, on observe dans les nombreux appels des dirigeants, une nette volonté de respecter l'état de droit et de demeurer dans les cadres de la légalité. Il ne saurait être question, dans ce cas-ci, d'un mouvement de désobéissance civile et encore moins d'un acte collectif de transgression. En fait, dans leur quête de respectabilité, ces ouvriers de métier feront tout en leur pouvoir pour se dissocier des rituels de l'émeute populaire avec son lot de représailles physiques à l'endroit des personnes et de violence à l'endroit de la propriété privée. D'ailleurs, ne disait-on pas que « *violence will only destroy all hope of success. Let him [the working man] bear in mind that he, also, will in due time, become an employer. It is therefore his duty to act with judgement, coolness and fair play* »<sup>119</sup>. Aussi, lors de la création du Montreal Trades' Union en 1834, on votera une résolution stipulant l'importance pour tous les membres « *d'obéir strictement aux lois, de se conduire avec décence et de garder le bon ordre; que le nom de celui qui commettra un délit public sera rayé de la liste des membres* »<sup>120</sup>. Un observateur de passage à Montréal déclarait à cet effet que pendant les dix-huit mois qu'avait duré la grève des compagnons charpentiers-menuisiers, il n'avait assisté à aucune tentative d'intimidation à l'encontre des ouvriers qui n'adhéraient pas au mouvement pour la journée de dix heures. C'est peut-être pour cette raison que la pétition des maîtres de chantier en vue

118. *The Vindicator*, 14 mars 1834; *La Minerve*, 17 mars 1834.

119. *The Vindicator*, 7 mars 1834.

120. *La Minerve*, 17 mars 1834.

de réclamer des mesures du gouvernement pour casser cet acte de résistance n'aura jamais de suite<sup>121</sup>.

### ***La question de l'appui aux 92 Résolutions du Parti patriote***

Ce sens de l'injustice quant aux excès des classes oisives et aux abus du pouvoir oligarchique amènera un grand nombre des 145 charpentiers-menuisiers en grève et de leurs dirigeants syndicaux à se rapprocher de la plateforme démocratique du Parti patriote. Se réclamant de l'autorité du peuple, le Montreal Trades' Union appuiera sans réserve les 92 Résolutions votées par la Chambre d'assemblée du Bas-Canada en mars 1834<sup>122</sup>. Le prix à payer pour ce genre d'engagement sera parfois onéreux; ainsi, plusieurs compagnons charpentiers-menuisiers de Montréal, notamment ceux travaillant à la construction d'entrepôts pour le compte du puissant architecte-entrepreneur John Try, perdront leur emploi pour avoir affiché trop ouvertement leur conviction réformiste en signant une pétition favorable au principe du gouvernement responsable<sup>123</sup>. On n'a aussi qu'à penser à Patrick Clarke, militant syndical, sympathisant du Parti patriote et membre de l'association réformiste irlandaise Hibernian Benevolent Society, dont l'entreprise sera frappée à partir de 1834 d'une campagne de boycottage de la part des partisans toriques de Montréal mécontents de ses prises de position radicales<sup>124</sup>.

Cela ne veut pas dire pour autant que tous les ouvriers en grève étaient des partisans inconditionnels du mouvement patriote. Sur trente-six charpentiers-menuisiers dont on connaît l'allégeance politique, dix-huit d'entre eux soutenaient encore le Parti bureaucrate lors de l'élection de 1834. Tel était le cas de Thomas Shules, membre fondateur du MMMPS. Même chose pour William Spier, à la différence près que ce dernier était un employeur qui avait souscrit aux demandes des compagnons charpentiers-menuisiers et adhéré à leur syndicat<sup>125</sup>.

Inversement, mentionnons que trois sympathisants du Parti patriote, Louis Comte, Olivier Fréchette et Louis Gravelle, feront partie de la coalition des maîtres charpentiers entrepreneurs, formée en 1834, en vue de faire échec à la grève générale des charpentiers-menuisiers de Montréal<sup>126</sup>. Même constat pour Joseph Boulanget, marchand tailleur de Montréal et membre éminent

121. *Montreal Herald*, 10 mars 1834; *Daily Advertiser*, 24 mars 1834.

122. Martin Petitclerc, « Le travail et la classe ouvrière montréalaise au XIX<sup>e</sup> siècle » dans Dany Fougère, dir., *Histoire de Montréal et de sa région* (Québec : INRS, 2012), 543–544.

123. *The Vindicator*, 22 avril 1834.

124. *The Vindicator*, 25 février 1834, 7 février 1834, 11 février 1834, 25 mars 1834, 16 décembre 1834 et 20 mars 1835.

125. BANQ, TL 19, S41 D21 et D25, Registre de scrutin de Montréal-Est et Montréal-Ouest pour l'élection de 1834; *The Vindicator*, 1<sup>er</sup> février 1833; *Daily Advertiser*, 8 avril 1834.

126. *La Minerve*, 31 mars 1834.

du Parti patriote, lequel conclura en mai 1834 une alliance avec six autres entrepreneurs pour opposer un refus catégorique aux revendications des cent soixante compagnons tailleurs en grève. À l'instar de tous ses collègues, Boulanget congédiera la totalité de ses employés. Rappelons que Joseph Boulanget était l'un des signataires de la lettre de remerciement adressée à la Working Men's Association de Londres pour leur soutien à la cause des patriotes du Bas-Canada<sup>127</sup>. Comme on peut l'observer, les demandes et les modes de protestation du mouvement ouvrier naissant étaient loin de faire l'unanimité au sein des cercles patriotes.

## Conclusion

ON A TOUT LIEU DE CROIRE que la grève générale des compagnons charpentiers-menuisiers de Montréal, en 1833-1834, était une réponse à un environnement socio-économique instable et un prolongement des luttes démocratiques qui avaient cours au Bas-Canada à la même époque. Il faut aussi y voir un moment fondateur, parmi d'autres, à forte portée symbolique pour le monde ouvrier en devenir. N'oublions pas que ce mouvement de protestation a le mérite d'avoir créé un nouvel espace intellectuel, linguistique et institutionnel, à partir duquel il sera possible de construire de nouvelles luttes ouvrières. On n'a qu'à penser à la rhétorique des Chevaliers du travail entourant leur projet d'abolir le salariat et d'établir une démocratie industrielle de producteurs à la fin du 19<sup>e</sup> siècle, ou encore au discours des syndicats internationaux sur la régulation du marché du travail au tournant du 20<sup>e</sup> siècle.

La grève des charpentiers-menuisiers de Montréal aura également permis à un groupe d'ouvriers de métier de prendre conscience de l'entropie des modes de régulation socio-économiques et politiques d'Ancien Régime<sup>128</sup>. En d'autres mots, on assisterait à un moment dialectique, voire un interrègne, marqué par un certain décrochage des anciens rapports sociaux et une lente dissolution du système éthico-politique qui prévalait depuis plusieurs siècles, sans qu'apparaisse encore nettement le *nouveau modèle* qui prédominera. On peut cependant percevoir dans l'action militante des charpentiers-menuisiers une volonté de tempérer les aspirations libérales d'un petit groupe d'architectes-

127. *La Minerve*, 26 mai 1834 et 30 juin 1834; *The Vindicator*, 30 mai 1834 et 1<sup>er</sup> juillet 1834; Alain Messier, *Dictionnaire encyclopédique et historique des Patriotes, 1837-1838* (Montréal : Guérin, 2002), 71; Catherine Vance, « 1837 : Labor and the Democratic Tradition », *The Marxist Quarterly*, 12 (hiver 1965), 35-36.

128. Dans le langage de la thermodynamique, l'entropie est une mesure du degré de désordre d'un système au plan microscopique; plus l'entropie du système est élevée, moins les éléments sont ordonnés, liés entre eux, et plus grande est la part d'énergie inutilisable pour l'obtention d'un travail. À l'échelle des communautés humaines, l'entropie révélerait donc un problème de cohésion sociale, de telle sorte que les forces vives de l'ancien système ne parviendraient plus à coopérer entre elles, pour entrer dans une période de conflits et de neutralisation réciproque, entraînant du même coup des phénomènes de rupture les plus variés.

entrepreneurs, par le maintien des anciennes coutumes et règles du métier; tout cela évidemment en vertu d'une certaine définition populaire du juste et du licite, typique de l'économie morale. Car, à l'origine de la grève de 1833–1834 pour la journée de dix heures et pour la préservation de l'ancien système de tarification du travail, il y avait un sentiment de colère et de trahison, comme si les patrons faisaient preuve de déloyauté en rompant une espèce de contrat moral les liant à leur personnel<sup>129</sup>. On peut dire d'une certaine manière que la question du maintien de l'intégrité de la communauté *morale* de métier, fondée sur les liens de solidarité mutuelle et fraternelle entre les parties, était au cœur de la lutte menée par les compagnons charpentiers-menuisiers de Montréal à cette époque.

Ce récit de la grève générale de 1833–1834 étant désormais terminé, nous sommes conscients qu'un certain nombre de questions demeurent sans réponse. Comment expliquer, par exemple, la faible participation (16 %) des charpentiers-menuisiers canadiens-français à ce mouvement social? Peut-être qu'une des clés pouvant expliquer cette absence réside dans le fait qu'un grand nombre d'ouvriers francophones travaillaient pour de petites entreprises de construction domiciliaire, dans lesquelles, contrairement aux grands chantiers de construction (bâtiments publics, installations portuaires, entrepôts, etc.), les traditions liées à l'exercice du métier de charpentier-menuisier étaient moins menacées. Mais encore faudrait-il avoir un portrait exact de la composition de la main-d'œuvre dans chaque entreprise et être capable de déterminer si les facteurs ethniques et religieux ont joué un grand rôle dans les décisions d'embauche des employeurs, petits et grands, à Montréal.

Autre phénomène énigmatique : pourquoi les ouvriers non qualifiés de la construction (charretiers, terrassiers, scieurs de long, etc.) n'ont pas été invités à joindre le mouvement de grève? Pouvons-nous en déduire qu'il y avait une méfiance des ouvriers de métier à l'endroit de la culture plébéienne de masse? Difficile de répondre à ce genre d'interrogation. Chose certaine, les journaux montréalais fourmillaient de références racistes à l'endroit des immigrants irlandais issus des secteurs les plus pauvres des classes populaires. En outre, on y retrouvait toute sorte d'articles – souvent des extraits provenant de périodiques étrangers – qui amalgamaient journaliers pauvres et criminalité. On reprochait notamment à ces derniers leur insouciance, leur imprévoyance, leur alcoolisme, leur tricherie et leur perversité : « *They are a distinct class, nor professing to have any fear of God or man; they are without any idea of religion or morality* »<sup>130</sup>. Dans un tel contexte diffamatoire, comment ne pas penser que le réflexe des compagnons charpentiers-menuisiers de Montréal ait été de se distancer de ce groupe, pour mieux faire valoir leur quête de respectabilité auprès de la société civile?

129. Vigna, *Pourquoi les ouvriers se révoltent*, 45.

130. *Montreal Herald*, 10 mars 1834 (extrait de la revue londonienne *New Monthly Magazine*).

Enfin, on peut se demander où sont les femmes de ces ouvriers durant la grève et que font-elles pour assurer la survie des ménages pendant les dix-huit mois qu'a perduré le conflit à Montréal. Car si la grève se maintient, comme le rappelle l'historienne française Michelle Perrot, c'est généralement grâce aux femmes, alors que, si les femmes sont hostiles au mouvement, la grève ne tardera pas à craquer de toute part. Souvent responsables de la gestion du budget familial, les épouses d'ouvriers auraient une conscience aiguisée des conjonctures – notamment en ce qui concerne le coût de la vie – et également, un sixième sens pour déterminer les combats qui valent la peine d'être livrés et ceux qui sont voués à l'impasse<sup>131</sup>.

Il convient maintenant d'examiner jusqu'à quel point la grève des compagnons charpentiers-menuisiers de Montréal aura des répercussions à court et à moyen terme. On sait par exemple que ces derniers vont rééditer leur action militante et déclencher un arrêt de travail en mars 1845, en vue de réclamer une augmentation de salaire de 4 shillings et 6 pence à 6 shillings et 3 pence par jour, et ce, à la suite d'une hausse simultanée du prix des loyers et des taxes municipales à Montréal. Ces ouvriers de la construction tenteront également de limiter la journée de travail à dix heures durant la période estivale. Pour ce faire, ils mettront sur pied une société de secours mutuel à vocation syndicale. Après avoir paradé pacifiquement dans les rues de Montréal et après avoir tenté vainement de solliciter l'appui des charpentiers-menuisiers travaillant à la construction de la nouvelle église méthodiste, rue Saint-Jacques, et l'appui de ceux œuvrant à la construction d'un couvent, rue Saint-Jean-Baptiste, une vingtaine de ces ouvriers en grève seront arrêtés par un détachement de police et seront condamnés à de fortes amendes, voire à des peines d'emprisonnement. Fait à noter, plusieurs des ouvriers en grève faisaient partie de la Loyal Protestant Subjects, une société orangiste qui, lors d'une élection municipale tenue l'année précédente à Montréal, s'était fait remarquer par des actes de violence, sans toutefois être importunée par la police<sup>132</sup>.

Ajoutons à cela, la création, en 1853, de la Société de protection des charpentiers et menuisiers de Montréal, une société de secours mutuel, agissant aussi sur le front syndical, qui n'admettra que des ouvriers canadiens-français catholiques et qui jouera un rôle important dans la Grande Association regroupant 22 syndicats montréalais, mise sur pied en 1867 par Médéric Lanctôt, afin de soulager la misère de la classe ouvrière. D'ailleurs, trois des huit membres du conseil central de la Grande Association exerceront

131. Michelle Perrot, « La grève dure si les femmes tiennent », *L'Histoire*, n° 404 (octobre 2014), 70–71.

132. L'auteur remercie son collègue Peter Bischoff pour lui avoir rapporté cette dernière information. Pour un récit détaillé de la grève, voir : *Montreal Gazette*, 6 mars 1845, 11 mars 1845; *Weekly Pilot* (Montréal), 14 mars 1845.

le métier de charpentiers-menuisiers et prendront la tête d'un mouvement de grève dans l'industrie montréalaise de la construction, la même année<sup>133</sup>.

À presque deux siècles d'intervalle, dans un contexte historique certes différent, on constate que les ambitions du capitalisme d'en arriver à une réification complète de la force de travail n'ont pas vraiment changé et que les mêmes combats sont souvent à refaire d'époque en époque, et à plus forte raison, en période d'offensive néolibérale contre le monde du travail et en période de désengagement social de l'État. Le danger est que le fatalisme et le consentement des victimes de ce système qui tend à les broyer en viennent à prendre le dessus sur l'instinct de résistance et de survie. En ce sens, l'exemple des compagnons charpentiers-menuisiers de 1833–1834 demeure toujours d'actualité.

*Je tiens à remercier les lecteurs anonymes de la revue qui, par leurs suggestions avisées, ont permis de bonifier cet article. Ma reconnaissance va également au comité éditorial qui a manifesté un enthousiasme constant à l'endroit de cet opus. Je m'en voudrais de ne pas souligner l'apport constructif, à ce projet, de certains collègues, entre autres Peter Bischoff (Université d'Ottawa), Jocelyn Chamard (UQAM), Alain Gelly (Parcs Canada) et Robert C. H. Sweeny (Memorial University). Je suis particulièrement redevable à ce dernier de m'avoir donné accès à des documents notariés sur les artisans montréalais du secteur de la construction, pour les années 1820–1830, sans lesquels le tableau 2 n'aurait pu être aussi complet, et certaines descriptions biographiques, aussi détaillées.*

133. Merci encore à Peter Bischoff pour ces renseignements. Voir également : Assemblée législative de la province du Canada, , *Statuts*, 1858, ch. 22; *La Minerve*, 15 novembre 1856, 23 juin 1858, 22 juin 1867; *L'Union Nationale* (Montréal), 10 mai 1867, 18 juillet 1867; Noël Bélanger et al., *Les travailleurs québécois, 1851–1896* (Montréal : Les Presses de l'Université du Québec, 1975), 204; Louis Fournier et al., *Histoire du mouvement ouvrier au Québec, 1825–1876* (Montréal : CSN-CEQ, 1979), 35–36.